



Rapport de conférence :

Au-delà des mots :
Conférence internationale sur les solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo
Kinshasa, 22 au 24 octobre 2019



Organisateurs :

- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)
- Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
- Human Rights Research League (HRRL)
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité à travers la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR)
- Ministère des Actions humanitaires et de la solidarité nationale

En collaboration avec :

- Union Africaine (UA)
- Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL)
- Centre Interuniversitaire de Droit International Public et des Relations Internationales (CIDIPRI)

Lieu de la conférence :

Pullman Kinshasa Grand Hôtel
4, Avenue Batetela
Kinshasa-Gombe
RDC

Pour toute question relative au rapport de la conférence, veuillez contacter les organisateurs aux adresses suivantes :

Human Rights Research League
B. P. 1509 Vika
0117 Oslo
Norvège
<https://www.hrrleague.org>

Tom Syring
tom.syring@hrrleague.org
+47 95 233 736

UNHCR
6729, Av. de l' OUA Ngalima
B.P. 7248 Kinshasa
RDC
<https://www.unhcr.org/fr/>

Sandrine Desamours
desamour@unhcr.org
+243 99 60 41 000

CICR
32, Av. Papa Iléo (ex. av. des Cliniques)
B. P. 7325 Kin 1 – Kinshasa / Gombe
RDC
<https://www.icrc.org/fr>

Claudine Mushobekwa Kalimba
cmushobekwa@icrc.org
+243 81 71 52 807

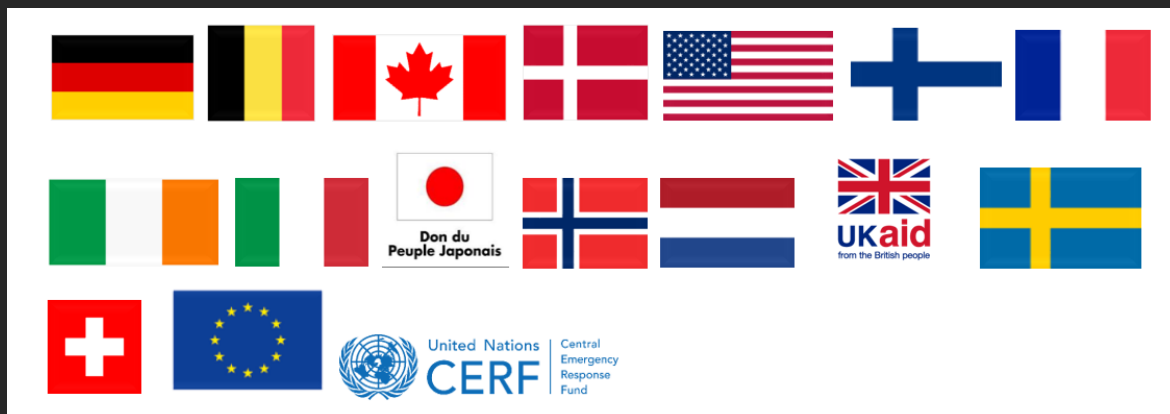
Ce rapport peut également être téléchargé à partir des sites Web respectifs mentionnés ci-dessus.

Photo de couverture : © CICR

Toutes les photos de la conférence : © UNHCR

Remerciements :

Le HCR est reconnaissant pour les généreuses contributions de ses donateurs.



Le CICR remercie sincèrement l'ensemble de ses donateurs soutenant ses activités en RDC.

La Human Rights Research League est reconnaissant envers tous ses supporters et partenaires et remercie particulièrement le CEDESURK pour la collaboration dans l'organisation d'un colloque tenue en mars 2019 à Kinshasa sur « Au-delà des camps : Enjeux de l'inclusion des réfugiés et populations déplacées dans les communautés d'accueil », qui a également contribué à façonner cette conférence internationale.

Contenu

Résumé (français).....	6
Executive Summary (English).....	7
Introduction.....	8

Mardi 22 octobre 2019

Cérémonie d'ouverture et allocutions.....	11
Contextualisation de la Convention de Kampala et le triple lien humanitaire– développement–paix et sécurité.....	15
Session 1 : Le cadre juridique de la protection des personnes en déplacement forcé dans la région des Grands Lacs : normes internationales et mise en œuvre nationale.....	16
Session 2 : Renforcer l'inclusion des personnes réfugiées / PDI dans les communautés d'accueil.....	17

Mercredi 23 octobre 2019

Session 1 : La protection des personnes déplacées et les solutions : de l'humanitaire au développement.....	19
--	----

Sessions parallèles :

Session 1 : Les aspects sociologiques et anthropologiques de l'acceptation et de l'inclusion des personnes déplacées dans les communautés d'accueil ; Les défis de données fiables dans la recherche de solutions durables pour les PDI et les réfugiés.....	24
Session 2 : L'accès à la Justice : cadre juridique et mécanismes de réhabilitation, de restauration et de restitution dans la région de Grands Lacs ; Les violences basées sur le genre comme conséquence ou source du déplacement : pistes de solution.....	26
Session 3 : Nouvelles approches vis-à-vis des personnes déplacées de force – Développement juridique et organisationnel ; Expériences de l'Ituri.....	28
Session 4 : Les personnes déplacées internes : des OVNI ? Échapper à l'insécurité et se débrouiller dans l'informalité en RDC ; Leçons apprises et bonnes pratiques en matière d'inclusion économique.....	31

Session plénière : Bref résumé des sessions parallèles et échanges	34
--	----

Jeudi 24 octobre 2019

Session 1 :	Récapitulation des quatre sessions parallèles ; Le protocole sur la protection et l'assistance des personnes déplacées du Pacte de la région des Grands Lacs ; Expérience et leçons apprises en matière de retour ; Contribution des communautés hôtes pour la durabilité du retour....	35
Session 2 :	Quelles Solutions durables pour les personnes déplacées en RDC ? Présentation de la feuille de route, échanges et remarques finales et lecture et amendement du Communiqué final.....	37
Cérémonie de clôture et allocutions.....		39

Appendice :

Agenda de la conférence.....	42
Biographies des orateurs et modérateurs.....	50
Communiqué final.....	62
Feuille de route	70
Liste des participants.....	80

Résumé

Afin de relever les défis endémiques du déplacement, nous devons passer de la simple protection humanitaire, qui vise à atténuer les effets immédiats des conflits, des catastrophes et de la violence, au profit de l'aide au développement et de la transformation institutionnelle par l'adoption des mesures législatives et réglementaires adaptées, renforçant les conditions sociales, politiques et économiques qui sous-tendent les causes profondes des conflits. Il s'agit donc d'une transition réussie entre la réponse humanitaire et la réponse en matière de développement durable.

La RDC et ses voisins représentent un cas particulièrement préoccupant. La RDC héberge un nombre important de réfugiés des pays voisins (environ 537.000) ; est le pays d'origine d'un nombre encore plus grand de réfugiés fuyant vers les pays voisins (un total de 814.975 proviennent de la RDC) ; et a vu un nombre record de personnes déplacées à l'intérieur de ses frontières (environ 4.480.000). Ces déplacements liés à l'instabilité politique et à la mauvaise gouvernance, l'absence d'état de droit, s'ajoutent aux défis concomitants que pose l'accueil de tant de personnes dans des milieux urbains ou ruraux, en matière de dégradation de l'environnement, d'augmentation de l'insécurité, d'insuffisance alimentaire, de déforestation, de manque de terres arables ou d'eau potable. Ces carences transversales peuvent alimenter les tensions entre les personnes déplacées de force et les populations hôtes.

L'année 2019 marque l'année de l'Union africaine des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes et des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique. Elle marque également le 10^{ème} anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), et le 50^{ème} anniversaire de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Comme contribution à ces initiatives, le but de cette conférence était de rassembler les acteurs gouvernementaux, humanitaires et de développement et de traiter ces questions cruciales avec l'appui d'experts multidisciplinaires nationaux et internationaux, en connexion avec les universitaires et la société civile, afin de trouver ensemble des solutions pragmatiques aux problèmes des déplacés en RDC et dans les pays voisins.

Executive summary

A primary objective of this international conference is to focus on alleviating the situation for those living in displacement (refugees or internally displaced persons), identifying approaches that promote resilience, self-reliance, and the general well-being and livelihood of urban as well as rural populations of concern with the aim of progressively achieving solutions to forced displacement. This focus is based on the premise that in order to tackle the endemic challenges of displacement, we need to move from mere humanitarian protection, which strives to alleviate the immediate effects of conflict, disaster and violence, towards sustainable development assistance and institutional transformation, thereby enhancing the social, political and economic conditions which underpin the root causes of conflict.

The DRC and its neighbors represent a case of particular concern. The DRC hosts a significant number of refugees from neighboring countries (about 537,000); is the country of origin of an even larger number of refugees fleeing to neighboring countries (a total of 814,975 originate from the DRC); and has seen a record number of IDPs within its borders (about 4,480,000). These displacements are often caused by physical insecurity and political instability, bad governance and a lack of a rule of law, combined with concomitant challenges posed by the sheer number of people that are in need of being accommodated, contributing to further environmental degradation, deforestation, lack of food, arable land and potable water. These cross-cutting deficiencies may fuel tensions between forcibly displaced persons and host populations.

2019 is the African Union's Year of Refugees, Returnees, and Internally Displaced Persons: Towards Durable Solutions to Forced Displacement in Africa. 2019 also marks the 10th anniversary of the African Union Convention for the Protection and Assistance of Internally Displaced Persons in Africa (Kampala Convention) and the 50th anniversary of the 1969 OAU Convention Governing the Specific Aspects of the Refugee Problems in Africa.

As a contribution to these initiatives, this international conference brought together government, humanitarian and development actors, national and international multidisciplinary expertise, academics and civil society as well as representatives of refugee, IDP and host communities, with a view to exploring avenues of solutions to the problem of displacement in the DRC and its neighboring countries.

Introduction

Au cours de ces cinq dernières années, le monde a connu une augmentation sans précédent du nombre de personnes déracinées par des conflits et des conditions de vie désastreuses, traversant parfois plusieurs régions en recherche de sécurité. En réponse aux défis posés par ces déplacements, certains États et organisations régionales ont tenté de trouver des accords avec les pays d'origine afin de limiter l'afflux de réfugiés et de migrants. Toutefois, quel que soit le niveau de contrôle aux frontières ou le déni de reconnaître les déplacements internes, les êtres humains chercheront toujours à fuir les régions où ils sont persécutés, et où leur vie est en danger. Pour ces personnes déracinées et forcées de fuir, des solutions viables doivent être trouvées, en accord avec les populations locales.

Traditionnellement, les camps de réfugiés ont été construits pour faire face à l'afflux massif de personnes fuyant les conflits et les épreuves. Conçus à l'origine comme une intervention d'urgence, de nombreux camps sont en réalité devenus des solutions (qui n'en sont pas) semi-permanentes pour ceux qui sont contraints de séjourner dans de telles habitations temporaires, confinées, artificielles et inadéquates. Alors que les camps peuvent faciliter aux autorités nationales ou organisations humanitaires la fourniture de certains services de base (nourriture, aide médicale, éducation, etc.) aux populations vulnérables qui y résident, à long terme, vivre dans une dépendance à l'aide humanitaire contribue à renforcer la pauvreté. Ce qui peut favoriser le terrain pour l'éclatement de nouveaux conflits, y compris avec les communautés hôtes, et maintenir les individus dans une situation de refuge prolongé.

Malgré le nombre encore considérable de déplacés résidant dans les camps dans le monde, ils sont moins nombreux que les déplacés vivant ou résidant dans des zones urbaines ou rurales ; ainsi, toute approche visant à réduire la pression sur les communautés hôtes et à améliorer les conditions de vie de ceux qui vivent dans la région doit tenir compte de ces facteurs. Dans ce contexte, la notion de camps de réfugiés (permanente) est dépassée. L'accent doit plutôt être mis sur l'inclusion des populations déplacées dans les systèmes desservant les communautés hôtes (services de protection sociale, santé, éducation, justice, etc.), ainsi que sur les moyens de contribuer à la vie de leurs communautés hôtes ou de pays d'origine - y compris en étant autorisés à travailler et en acquérant des compétences qui les rendent autonomes.

Pour les millions de personnes qui ont fui leur foyer pour diverses raisons et qui vivent déjà dans des pays voisins ou qui sont déplacées à l'intérieur de leur pays, il est urgent de trouver des solutions durables, créatives et innovantes. Ne pas améliorer également les conditions de vie de ces populations pourrait conduire à l'implosion ou à l'explosion de situations de crise déjà existantes dans leurs pays ou au sein des communautés d'accueil, offrant ainsi un terrain fertile pour de nouveaux conflits et une perpétuation des situations de fuite. Cela est particulièrement vrai, comme par exemple en RDC où les déplacements forcés répétés deviennent une caractéristique récurrente plutôt qu'une exception.

En outre, la majorité de ceux qui ont quitté leur domicile et vivent maintenant dans une nouvelle zone urbaine ou rurale (dans le pays ou la région où ils ont fui) vont souvent (ou sont contraints) y rester très longtemps. Cela peut impliquer de considérer la population locale et la population de "réfugiés / PDI" comme *une seule* « population bénéficiaire » qui peut contribuer et bénéficier de l'inclusion dans les processus de développement social et économique durable, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des

Nations Unies et l'Agenda 2030 et son appel primordial aux États de « ne laisser personne de côté », ainsi qu'au Programme 2063 de l'Union africaine.

L'analyse des innovations en matière d'agriculture urbaine, de solutions intelligentes en matière d'efficacité énergétique et de nouvelles méthodes d'intégration des réfugiés et autres personnes en situation de déplacement forcé dans les communautés hôtes locales, pourrait faire partie de la solution. Bien qu'il existe des approches encourageantes et novatrices pour loger les réfugiés, promouvoir l'intégration locale, la cohabitation pacifique et l'autosuffisance mutuellement bénéfique, il est nécessaire de poursuivre les échanges sur ces questions et *de dégager des recommandations pertinentes pour la RDC.*

En outre, afin de relever les défis endémiques du déplacement, nous devons passer de la simple protection humanitaire, qui vise à atténuer les effets immédiats des conflits armés, des catastrophes et de la violence, au profit de l'aide au développement et de la transformation institutionnelle par l'adoption des mesures législatives et réglementaires adaptées, renforçant les conditions sociales, politiques et économiques qui sous-tendent les causes profondes des conflits. Il s'agit donc d'une transition réussie entre la réponse humanitaire et la réponse en matière de développement durable.

La majorité des personnes déracinées par le conflit et les conditions de vie misérables fuient dans des États voisins et y vivent, souvent parmi ou à proximité d'une population locale confrontée aux mêmes problèmes de pauvreté, d'insécurité, etc. Par exemple, 80% de tous les réfugiés subsahariens fuient vers les pays voisins et 75% de tous les migrants subsahariens restent dans la région subsaharienne.

La RDC et ses voisins représentent un cas particulièrement préoccupant. La RDC héberge un nombre important de réfugiés venant des pays voisins (environ 537.000) ; est le pays d'origine d'un nombre encore plus grand de réfugiés fuyant vers les pays voisins (un total de 814.975 proviennent de la RDC) ; et assiste par ailleurs au déplacement d'un nombre record de personnes à l'intérieur-même de ses frontières (environ 4.480.000). Ces déplacements liés à l'instabilité et à la mauvaise gouvernance, à l'absence d'état de droit, s'ajoutent aux défis concomitants que pose l'accueil de tant de personnes dans des milieux urbains ou ruraux, en matière de dégradation de l'environnement, d'augmentation de l'insécurité, d'insuffisance alimentaire, de déforestation, de manque de terres arables ou d'eau potable. Ces carences transversales peuvent alimenter les tensions entre les personnes déplacées de force et les populations hôtes. Parfois, les réfugiés et les déplacés internes qui tentent de retourner à leurs lieux de résidence habituelle trouvent leurs maisons détruites ou occupées par des (anciens) membres de groupes de milices ou par des familles ou des membres de groupes ethniques qui étaient en conflit avec le groupe ethnique de la personne retournée.

L'année 2019 marque l'année de l'Union africaine des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes et des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique. Elle marque également le 10ème anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), et le 50ème anniversaire de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Comme contribution à ces initiatives, le but de cette conférence était de rassembler les acteurs gouvernementaux, humanitaires et de développement et de traiter ces questions cruciales avec l'appui d'experts multidisciplinaires nationaux et internationaux, en lien avec les

universitaires et la société civile, afin de trouver ensemble des solutions pragmatiques aux problèmes des déplacés en RDC et dans les pays voisins.

La conférence, avec environ 150 participants invités, était agencée autour d'une combinaison de séances plénières et de séances parallèles, dans le but d'offrir un espace de temps suffisant pour les discussions et les commentaires. L'objectif étant de parvenir à un ensemble de recommandations et à une feuille de route qui accompagne la mise en pratique des recommandations et l'inscription à long terme des solutions identifiées. En vertu de cela, un Communiqué final a été rédigé en conclusion à la conférence.

Ce rapport suit l'ordre des sessions décrites dans le programme de la conférence. Au lieu d'un rendu textuel, le présent rapport vise à rappeler les principaux points soulevés par les différents orateurs et présentations, ainsi que certains points pertinents qui ont émergé au cours des débats.

En annexe à ce rapport, figurent : l'agenda de la conférence, les biographies des modérateurs et orateurs, une liste des participants, la feuille de route, et le Communiqué final, qui comprend les recommandations concernant les solutions durables au déplacement forcé proposées au gouvernement de la République démocratique du Congo, aux acteurs humanitaires, de développement et de paix, aux bailleurs de fonds et aux parties prenantes.



Mardi 22 octobre 2019

Cérémonie d'ouverture et allocutions :

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières de la République Démocratique du Congo, hôte de l'activité. Des allocutions avaient été prononcées précédemment par les représentants des organisateurs de la conférence, à savoir, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et Human Rights Research League (HRRL), ainsi que par les représentants des hôtes.



Le Représentant Adjoint du HCR en RDC, M. **Fafa Attidzah**, a axé son intervention sur les motifs ayant conduit à l'organisation de la conférence. Il s'agit d'œuvrer pour trouver des solutions pragmatiques au problème des déplacés, notamment, le renforcement de leur capacité à se prendre en charge, et vivre selon les critères en cohérence avec le respect de la dignité humaine. Selon lui, il serait impératif d'identifier les approches qui favorisent la résilience, l'autosuffisance, le bien-être général et les moyens de subsistance pour les populations concernées et trouver ainsi, de manière progressive et même définitive, des solutions et des mesures préventives aux déplacements forcés.

On relève la présence de 26 millions des réfugiés et plus de 40 millions des déplacés à l'intérieur de leurs propres pays dont 17 millions en Afrique. Toutefois, la situation de la RDC demeure préoccupante du fait que 886.000 personnes ont quitté le pays vers les pays voisins. Il



convient de souligner l'hospitalité du peuple congolais envers les réfugiés ainsi que celle de son gouvernement qui a laissé la porte ouverte aux réfugiés et leur a donné le droit à la libre circulation et le droit de travailler en RDC. En s'appuyant sur cela, et le potentiel agricole de la RDC, tout comme la vaste étendue de son territoire, le HCR espère voir une approche aux situations de déplacements plus prévisible, y compris pour les nouveaux déplacements, l'établissement de résidents de longue durée et les retours. Mais un soutien externe est nécessaire.

Dans cette optique, relativement au 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention de Kampala et au 50^{ème} anniversaire de la Convention de l'OUA, la communauté internationale devrait aider les populations aussi bien déplacées qu'autochtones en vue de rendre meilleures leurs conditions de vie. Toutefois, le HCR souhaite que cela fasse partie d'une politique du gouvernement, avec un rôle décroissant des acteurs internationaux et en faveur d'un rôle de soutien, de préparation, et d'accompagnement des communautés et autorités locales et nationales.

Le Représentant Adjoint du HCR a terminé son propos en encourageant les discussions au sein des espaces d'échanges ou panels mis en place durant la conférence afin qu'elles offrent une perspective innovante dans l'abord du problème des réfugiés.

Intervenant en deuxième lieu, le Chef de la délégation adjoint du CICR en RDC, **M. Abdi Mohamed Dirieh**, a relevé d'emblée le fait que depuis longtemps, l'action du CICR a porté sur les efforts toujours orientés vers les besoins spécifiques des personnes déplacées en fournissant le soutien tant aux personnes déplacées qu'aux habitants des communautés locales hôtes et aux personnes risquant d'être déplacées.



Le phénomène de déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, à la suite des conflits armés ou d'autres situations de violence, constitue un défi pressant, en augmentation constante dans de nombreuses régions du globe. Ce phénomène en effet, bouleverse profondément le quotidien des communautés entières, provoque un effondrement du niveau de vie ainsi que des processus de production agricole et économique, pour déboucher la plupart du temps sur une déstabilisation durable du pays.

Au regard de ce phénomène qui bouleverse plus d'un, l'effondrement du niveau de vie, la déstabilisation, le partage des ressources avec les nouveaux arrivants, le débordement des services de santé, etc., il a proposé d'explorer avec les autorités gouvernementales, les acteurs humanitaires, et les membres de la société civile, des pistes de solution afin de mettre un terme au cycle récurrent des violences qui sont à la base des déplacements forcés des populations. Dans ce contexte, il a souligné également l'importance d'écouter directement le témoignage des personnes déplacées, pour mieux appréhender leur ressenti ainsi que leur espoir de la résolution de ce phénomène pour un futur meilleur.

Par ailleurs, le Chef de la délégation du CICR a convié le gouvernement de la RDC à déposer les instruments de ratification de la Convention de Kampala afin de figurer sur la liste des Etats parties.



Troisièmement, dans son intervention, le Président de la Human Rights Research League, M. **Tom Syring**, a souligné que même si, à l'échelle mondiale on évoque environ 70 millions de personnes déplacées et ce nombre important représente un défi énorme, il ne s'agirait pas, d'après lui, d'un fait nouveau si on examine l'histoire des déplacements de personnes dans le monde. Par ailleurs il ne s'agirait pas non plus, probablement (selon des études), du nombre le plus élevé, en termes de proportion relativement au nombre total de la population mondiale actuelle. En fait, pendant et après la Seconde guerre mondiale, le nombre total des personnes déplacées a été estimé à environ 200 millions et en ce temps-

là, ce chiffre représentait environ 10% de la population mondiale. Aujourd'hui, on parle de moins d'1 %. En plus, la capacité économique du monde en matière de soutien aux personnes déplacées est beaucoup plus grande qu'elle ne l'était dans les années 1940, ou au cours des décennies qui ont suivi. Ainsi, alors que le monde évolue, le problème clé ne réside pas en l'ampleur des déplacements de populations, mais en la volonté politique de les résoudre.

Donc, il y a des raisons de rester confiant que nous pouvons trouver des solutions durables aux situations de déplacement dans le monde, et en RDC, tout en tenant compte du fait que nous devons agir immédiatement et impérativement, non pas demain, mais dès aujourd'hui.

En conclusion, le Président de la Human Rights Research League a souhaité que les discussions soient à la fois fructueuses et vraiment bénéfiques pour les personnes concernées.

Quatrièmement, prenant la parole, le Représentant de l'Union Africaine en RDC, M. **Aristide Flaubert Goungoulou-Mofni**, a salué ses partenaires notamment, le Ministère congolais de l'Intérieur, le HCR, le CICR et la Human Rights Research League pour l'effort et la collaboration dont ils ont fait preuve à l'égard de la problématique relative aux réfugiés et aux personnes déplacées internes, dans le but objectif d'améliorer leurs conditions de vie à défaut de parvenir à juguler complètement le phénomène de déplacement. Les problèmes relatifs à la question des déplacés sont connus. Ils se nomment conflits sociopolitiques, insécurité procédant de la prolifération des groupes armés, les tensions intercommunautaires elles-mêmes découlant de la mal-gouvernance, de l'injustice, l'instabilité due aux catastrophes naturelles, etc.



Pour l'Union Africaine, cette conférence offre l'opportunité de faire un état des lieux de ce qui a été fait jusqu'alors et reste à faire. En discutant ensemble, on peut trouver des solutions aux problèmes propres aux personnes déplacées mais aussi à ceux relatifs aux populations autochtones.



Pour terminer la série des allocutions, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, M. **Gilbert Kankonde Malamba**, honoré d'ouvrir cette première conférence sur les solutions durables aux personnes en situation de déplacement en RDC, a rendu un hommage au Président de la République, son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui a fait de cette question l'une de ses premières préoccupations, au même titre que la pacification

l'Est de la RDC. Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières a rappelé que l'une des premières visites du Président de la République est allée à Addis-Abeba (Ethiopie) où un Sommet avait eu lieu pour traiter, entre autres, les problèmes des réfugiés.

La problématique des mouvements de population en RDC nécessite une réponse gouvernementale robuste qui promeut et crée des solutions axées sur un développement de long terme et durable. La réponse à cette problématique doit s'intégrer à des perspectives plus larges que les retours volontaires, l'intégration locale ou la réinstallation. Il s'agit également d'amélioration des moyens d'autosubsistance, de la sécurité et de la dignité des personnes en situation de déplacement forcé, mais aussi des communautés d'accueil dont les besoins et la demande de services de base augmentent avec la présence de victimes de déplacement forcé.

Comme moyen pour lutter contre les déplacements massifs des populations, il a été suggéré de concevoir des stratégies politiques et humanitaires consistant à mettre l'Homme au centre de toutes choses, en y associant les organismes internationaux. Considérant cette conférence comme une occasion pour débattre avec expertise de la question et envisager des solutions susceptibles d'éradiquer toutes les formes de violences qui sont à l'origine des phénomènes de déplacement, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières a déclaré ouverte la conférence.



Contextualisation de la Convention de Kampala et le triple lien humanitaire–développement–paix et sécurité

Ce volet, présenté par **Aristide Goungoulou-Mofini**, Expert en Droits de l'Homme et de l'Etat de Droit à l'UA, et **Dominic Sam**, Directeur pays et Représentant du PNUD, a développé le principe du triple lien humanitaire-développement-paix et sécurité. Il a été question des conditions sous lesquelles a vu le jour la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique (22 octobre 2009) et de son entrée en vigueur le 6 décembre 2012.

En réfléchissant sur les causes des conflits récurrents en Afrique, notamment ceux liés à des intérêts politiques, au déplacement des populations contre leur gré pour des projets de développement, les autorités faisant fi de la souffrance des personnes qui demeurent pourtant attachées à leurs terres, la nécessité de mettre sur pied un instrument contraignant pour la protection et l'assistance des personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays, fut mise en exergue. Cela fut rapporté au niveau africain pour constituer ce que l'on appela alors la Convention de Kampala.

Le PNUD fait un travail remarquable en faveur des personnes déplacées notamment la réhabilitation de leurs droits par la mise en œuvre des conditions d'intégration pour elles, comme la création d'écoles et la réalisation de certains métiers pour leur permettre de se prendre en charge. Cependant, il y a nécessité de mettre ensemble tous les acteurs, Chefs coutumiers, leaders communautaires, groupes armés et autres pour créer des conditions permettant de juguler la catastrophe que représente le déplacement des personnes et la problématique de leur intégration.

Session 1 : Le cadre juridique de la protection des personnes en déplacement forcé dans la région des Grands Lacs : normes internationales et mise en œuvre nationale



Cette session, modérée par le Professeur **Roger Andende Apindia** de l'Université Protestante au Congo, a débuté par un bref aperçu de la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), la Convention de

l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, la Convention relative au Statut des réfugiés, et le Pacte sur la Paix, la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs ainsi que son protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées, présenté par le Professeur **Gérard Balanda Mikuin**, directeur du CIDIPRI.

L'intervenant a commencé par souligner que la Convention de Kampala s'inscrit dans le cadre juridique existant consacré aux préoccupations relatives au statut, aux conditions, à la protection et à l'assistance des personnes déplacées en général et particulièrement aux déplacés internes. Les instruments juridiques qui les contiennent sont deux ordres à savoir, sur le plan général : les quatre conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels de 1977 ; les principes directeurs des Nations Unies sur le déplacement interne ; et sur le plan spécifique : la convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés et le protocole y relatif de 1967 ; la convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ; la charte africaine des Droits de l'homme et des Peuples de 1981 et le Protocole de 2003 y relatif aux droits des femmes en Afrique ; la charte africaine de 1990 des droits du bien-être de l'enfant ; le Document dit d'Addis-Abeba de 1994 sur les réfugiés et le déplacement forcé des populations en Afrique. En ce qui concerne sa nature juridique, l'intervenant a dit que la convention de Kampala se trouve aux confins du droit international public mais, elle touche sans nul doute aussi au DIH. Au titre du droit public international, on peut relever, par exemple, le fait que « les Etats ne peuvent, ni émettre ni introduire des réserves non compatibles avec les objectifs et les buts de la convention ». Il s'agit d'une exigence prescrite dans la convention de Vienne du 24 mars 1969 sur le droit des traités. Il a également noté le fait que 15 ratifications seulement suffisent pour l'entrée en vigueur de la Convention vise sans doute à accélérer l'entrée en vigueur de la convention de Kampala.

Pour **Aristide Flaubert Goungoulou-Mofini**, Expert en Droits de l'Homme et de l'Etat de Droit à l'UA, il faut garder à l'esprit que la convention est une œuvre humaine et qu'aucune œuvre humaine n'est parfaite. Il faudrait ainsi que l'UA puisse mettre en place un cadre et un outil juridiques adéquats.

Quant aux obligations des Etats concernant la mise en œuvre nationale du Droit International Humanitaire, en général, et la Convention de Kampala, en particulier, **Claudine Mushobekwa Kalimba**, Conseillère juridique régionale du CICR, a souligné que la prévention a pour objectif de soutenir les Etats pour faire aboutir la mise en œuvre de la Convention de Kampala. Pour cela, le CICR avait conduit un travail d'inventaires des mesures normatives, politiques et pratiques adoptées par 25 pays africains, certaines parties à la Convention de Kampala et d'autres pas encore mais ayant pris des mesures pour lutter contre le déplacement interne. Cet exercice s'est focalisé sur les obligations découlant du DIH ou liés à des problèmes humanitaires que le CICR rencontre pendant ses opérations sur le continent. Il est impératif aujourd'hui de promouvoir la ratification afin que la Convention de Kampala gagne en importance et en impact.



Session 2 : Renforcer l'inclusion des personnes réfugiées / PDI dans les communautés d'accueil

Cette session, comprenant quatre intervenants, a été modérée par le Professeur **Bernard Lututala** de l'Université de Kinshasa.



Dans son exposé ayant pour thème « Efforts d'inclusion des personnes déplacées : accompagnement de la CIRGL », **Désiré Iwangu** de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL), a commencé par préciser que les personnes déplacées sont des personnes ou un groupe des personnes forcées ou contraintes de quitter leur milieu d'origine, alors que les personnes rapatriées sont des personnes qui ont volontairement regagné leur milieu d'origine. Les origines de déplacements dans la région des Grands Lacs sont nombreuses, entre autres, le déplacement de 1960 au Katanga, les déplacements qui ont eu lieu entre 1993 à 2003, à cause de la guerre au Burundi, et dans l'intervalle, ceux dus au

génocide au Rwanda et, par la suite, la guerre à l'intérieur de la RDC. On retient que les déplacements sont aussi dus à la pénurie de ressources et de volonté politique. La protection des déplacés incombe aux Etats.

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays correspondent au standard nécessaire à la mise en place des lois et politiques susceptibles de permettre aux Etats de protéger les déplacés. On peut noter que le premier pays Africain à donner une force contraignante aux Principes directeurs fut l'Angola. La CIRGL est une organisation intergouvernementale possédant un cadre juridique approprié pour le règlement du problème des réfugiés et des déplacés. Un des Protocoles qui composent le Pacte de la CIRGL traite l'un des obstacles les plus urgents, notamment le droit des réfugiés et déplacés de recouvrer leur droit de propriété. La CIRGL considère avoir pour objectif principal à l'avenir, d'appuyer les efforts de ses Etats membres en faveur de l'application de ce Protocole.

Concernant le sous-thème sur « L'Opérationnalisation de la Stratégie nationale des solutions durables et l'inclusion des réfugiés dans le système national », l'orateur, **José Kahilo Katunda** du HCR a fait savoir que les solutions durables au Rwanda, en Ouganda et au Burundi, ne sont pas semblables aux solutions durables en R. D. Congo. En effet, s'il n'y a pas de moyens pour gérer les problèmes d'une population qui se déplace et arrive dans une autre communauté qui n'a pas de moyens non plus, le conflit se régénère et le cycle de violence reprend.

Que faut-il faire alors pour trouver des solutions durables, en sachant qu'on parle des solutions durables quand les personnes déplacées retournent dans leurs milieux d'origine ou sont installées et acceptées dans les milieux d'accueil ; on développe des initiatives de solidarité ; et on sensibilise des communautés à la paix. L'approche de l'intégration en milieu rural requiert donc de cibler des actions communes de développement et d'établir des comités ad hoc chargés de recueillir les données sur les personnes déplacées et de les transmettre non seulement aux autorités provinciales mais aussi à l'échelle nationale.

Parmi les défis à relever pour la mise en œuvre de la stratégie nous pouvons identifier l'alignement de tous les projets au plan de développement de la contrée ; la résolution de conflits et la régulation de la dualité entre la loi foncière et le pouvoir coutumier ; les interférences politiques, notamment l'instrumentalisation d'une communauté et l'adaptation des messages de sensibilisation pour le renforcement de la cohésion sociale.

Dans son intervention, **Olivier Beer**, Représentant Régional Adjoint (Protection) du HCR, a souligné que 1 sur 133 êtres humains est déraciné, et parmi le nombre de personnes déracinées la plupart se trouve dans le Sud. Les causes de ces déplacements varient, elles incluent les conflits de longue durée, les persécutions, et les catastrophes naturelles. Pour protéger les personnes déplacées, il faudrait s'assurer qu'elles bénéficient des mêmes droits que tout le monde, notamment du droit au travail ; de l'accès à l'école ; et de l'accès aux soins de santé primaires. Les défis sont premièrement de sécuriser les personnes déplacées, de rendre par exemple pour eux la compréhension de la loi facile, et de chercher à leur faciliter les conditions d'intégration afin que celle-ci se révèle efficace.

Parmi les points soulevés lors des discussions qui ont suivies les présentations, il y avait la recommandation d'assurer la mise en œuvre des différents textes déjà ratifiés par la RDC notamment la Convention de Kampala. La principale raison de freinage du recours à ces textes est que, les juges congolais se méfient d'appliquer les obligations reprises dans ladite convention.

Au-delà des mots : Conférence internationale sur les solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo, Kinshasa – 22 au 24 octobre 2019



En ce qui concerne le territoire des deux Kivus, le problème d'insécurité à cause des bandits qui circulent dans les sites d'accueil a été évoqué. C'est pourquoi à l'époque du régime précédent, l'autorité de la province a été obligée de fermer tous les camps de déplacés. Il serait bon ainsi que les autorités soient encouragées à permettre aux déplacés de se réfugier dans les familles d'accueil pour contourner le sentiment d'insécurité créée par la présence de ces bandits.

La pression majeure causée par le manque de terres a également été soulignée. Nous savons tous que la terre ne s'élargit pas alors que la population croît davantage. Lorsqu'avec le temps, le problème devient encore plus précaire, cela constitue une bombe à retardement. D'où la nécessité de trouver des solutions préventives et durables.

Les recommandations concrètes de cette session consistaient à vulgariser la Convention de Kampala dans les langues nationales ; examiner et mettre en conformité les lois ; et promouvoir la politique d'installation des personnes hors-camps, afin de faciliter leur intégration dans les communautés ou familles d'accueil.

Mercredi 23 octobre 2019

Session 1 : La protection des personnes déplacées et les solutions : de l'humanitaire au développement

La première session du jour, modérée par la Professeure **Emmanuel Delphine née Adouki**, de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, s'est ouverte par la présentation des témoignages des personnes déplacées internes (PDI), suivie par des interventions des représentants des communautés hôtes.



Madame **Ngalula**, PDI de Tshikapa et Présidente du comité des déplacés du grand Kasaï a brossé un tableau très sombre de leur situation notamment des souffrances qu'ils ont endurées depuis le déclenchement des événements ayant provoqué le déplacement de plusieurs milliers de personnes entraînant des pertes sans précédent en vies humaines. En conséquence, la population a été obligée de parcourir de longues distances pour s'éloigner des zones de conflits. Les personnes ayant tout perdu considèrent cette conférence comme source de réconfort étant donné que depuis ces événements, elles passent la nuit à la belle étoile, frôlant le désespoir, et sans perspectives de sortie de crise. Mme Ngalula a également parlé de la violence basée sur le genre (femmes et filles) et de la pauvreté des PDI et des communautés d'accueil. Elle a demandé de l'aide pour sortir de la pauvreté, comme par exemple la mise à disposition des outils aratoires, des semences etc.



La deuxième intervenante a également déploré les conditions de vie désastreuses et sollicité, en attendant les solutions durables, l'octroi de solutions intermédiaires tant que la souffrance perdure.

Un autre intervenant, PDI de la province de Tanganyika, a proposé des solutions durables comme le soutien aux activités agricoles et d'élevage, et a demandé un programme de médiation pour favoriser l'entente entre les batwa et les bantus.

Un PDI de Kananga (responsable de l'encadrement des PDIs) a souligné qu'il faut appuyer les familles d'accueil aussi bien que les PDIs en matière d'agriculture, d'élevage, de pisciculture et de formation professionnelle.

Une PDI de Bwisha (Nord-Kivu) a, quant à elle, déploré l'insécurité causée par les Groupements Armés Non Étatiques (GANEs) comme les nyatura, les maï-maï nduma, les FDLR, etc. Elle a également déploré beaucoup de cas de viols. A ce sujet, elle a demandé le soutien pour la prise en charge des victimes.





Un PDI de Djugu (Bunia), a expliqué que les enfants des PDI hema qui sont dans les sites ne sont pas déclarés à l'état-civil et, de ce fait, ne sont pas scolarisés. Pour lui, les solutions devront intégrer le désarmement, le dialogue intercommunautaire, la mise en place des commissions mixtes de paix et de suivi, l'assistance aux PDI dans les sites et dans les familles d'accueil, et l'assistance aux communautés d'accueil.

Mme **Kashindi Mwajuma Françoise**, Présidente du comité des PDI, a demandé la protection, le renforcement des capacités, les activités créatrices des revenus, les soins

médicaux et l'éducation des enfants.

La Maire de Kananga a dit que le HCR accorde une enveloppe d'aide consistante et que le CICR a soutenu les autorités en offrant, par exemple, une ambulance mobile pour la prise en charge des malades et des blessés. Mais, elle a aussi épinglé quelques problèmes, dont les difficultés d'accéder aux actes de l'état-civil et les conflits entre communautés d'accueil et PDI. Elle a proposé de développer des cadres de concertation pour mieux gérer la situation.

Dans la foulée, tous les témoignages ont abondé dans le sens de solliciter, à partir de la conférence, la mise en place des mécanismes susceptibles de soulager la population déplacée assez rapidement.

Les représentants des communautés hôtes ont, quant à eux, fait état de la lourdeur du fardeau que représente pour elles l'accueil des déplacés du fait de la longueur de leur séjour



combiné à la détérioration des conditions de vie en général. Cet accueil de longue durée, contrairement à ce qu'on penserait, aurait créé de nouvelles tensions intercommunautaires, nécessitant impérativement des solutions intermédiaires ou d'urgence dans l'objectif de partager la responsabilité que représente l'accueil des déplacés.

La session s'est poursuivie avec une présentation de **Barbara-Anne Krijgsman**, Conseillère sur le Nexus Humanitaire Développement et Paix au Bureau intégré de la RSSG (Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies) à Kinshasa, sur le thème « Transcender le fossé qui sépare les acteurs humanitaires et les acteurs de développement ».

Etant donné l'impact insignifiant des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), une approche nouvelle a vu le jour dans le cadre du Sommet mondial sur l'action humanitaire organisée en 2016 à Istanbul en vue d'améliorer la situation des personnes vulnérables. Il s'agissait donc, dans le cas des crises prolongées, de favoriser le travail collectif et coordonné des acteurs qui œuvrent ensemble dans l'objectif d'optimiser l'impact des actions d'intervention. Un rapprochement a été apporté entre les causes structurelles et les cause sous-adjacentes des conflits.



Il sied de noter que 80% de l'aide humanitaire passe par les ONG et 82 % par les bailleurs bilatéraux. Ainsi, l'idée de cette stratégie est de permettre aux acteurs, dans le cadre d'une concertation, de mieux coordonner leurs interventions, ce qui serait hautement bénéfique. Trois grandes thématiques ont été évoquées à ce propos, à savoir, viser une meilleure coordination (comment communiquer et partager l'information), programmation (comment établir des programmes conjoints), et considérer ensemble les questions de financement stratégiques (voir comment le financement peut servir la flexibilité du projet).

Les causes des conflits et des déplacements sont souvent de nature structurelle, y compris lorsqu'elles concernent le manque et la recherche des terres cultivables, et l'opposition entre les demandes des éleveurs et celles des agriculteurs. Afin de gérer ces intérêts contrastés, il faut réaliser un lien durable entre les partenaires, avec l'implication du gouvernement et en consultation avec la société civile.

Cependant, la nécessité de trouver des solutions temporaires pour atténuer les pressions les plus pressantes, a également été un sujet de préoccupation récurrent au cours des discussions.



La modération revint sur l'importance d'adopter des solutions intermédiaires permettant d'augmenter les capacités des personnes en déplacement.

Après la modération des discussions, une vidéo-message de Madame **Maya Sahli Fadel**, Commissaire et Rapporteuse Spéciale sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), et membre du groupe de travail sur la peine de mort en Afrique, avait été partagée. A propos du thème de la conférence, elle a relevé plusieurs causes des déplacements des populations en Afrique dont les conflits, la mauvaise gouvernance, les rapports structurels, la violation de la constitution qui sont à la base du déplacement de la population. Toute la question est de savoir si l'on peut prévenir les catastrophes naturelles et les conflits politiques, la mauvaise gouvernance ainsi que les autres causes profondes qui de populations ; d'où l'importance et l'urgence de trouver des solutions en faveur des déplacés et des communautés hôtes.



L'intégration des déplacés nécessite la mise en place de politiques publiques prenant en compte les migrations. Pour les réfugiés, cela implique penser à l'intégration dans les pays d'accueil ou à la relocalisation. Ces questions étant des questions d'avenir, il y a nécessité de réfléchir davantage aux solutions durables, efficaces et efficientes à la situation dramatique des déplacés.



Dans sa présentation sur les « Mesures pratiques et actions concrètes pour la protection des PDI : Leçons apprises, exemples de bonnes pratiques et défis, y compris Projets pilotes relatifs aux solutions durables », l'orateur, **Olivier Beer**, Représentant Régional Adjoint (Protection) du HCR, a fait savoir que l'action humanitaire comme seule réponse ne suffit pas à réduire la vulnérabilité des déplacés. Il convient donc d'intégrer ou de prendre en compte

les capacités des personnes déplacées. Les bailleurs des fonds doivent être souples au niveau des conditions de financement, d'accès à la justice et d'accès à l'éducation. Les vraies solutions efficaces se matérialisent et se révèlent à travers le temps selon l'appréhension de la réalité du terrain.

La réponse doit être rapide, devrait prendre en charge le renforcement de la capacité de résilience et non seulement le retour des personnes dans leur milieu de provenance. Les camps ne sont pas toujours des lieux de sécurité et les fermer rapidement peut en créer d'autres, faute de solutions. La gestion des camps devrait ainsi garantir les conditions propices et adéquates à la fermeture des sites. Le système de coordination actuellement en place doit tenir compte d'une meilleure coordination dans le partage des informations. La multiplication des partenaires sur le terrain, peut parfois provoquer des incohérences dans l'aboutissement de l'action à mener.

Le Représentant Régional Adjoint (Protection) du HCR a conclu en proposant des recommandations, notamment : soutenir les communautés d'accueil plutôt qu'augmenter la dépendance à l'aide ; se concentrer sur la planification urbaine dans les zones ayant accueilli des PDI et/ou réfugiés ; et intégrer les déplacés.

On peut se demander si la RDC n'est pas victime de son hospitalité. Il dit espérer que les fonds de la communauté internationale pourraient être mis à contribution pour aider la RDC dans la gestion des réfugiés. La solidarité signifie aussi solliciter les personnes à produire plutôt qu'à seulement les soutenir. Afin d'être efficaces et de réussir, il est nécessaire de mettre en commun nos réflexions d'aujourd'hui et de tenir compte du vécu des personnes concernées par ce temps de travail tout en veillant à ne pas rédiger des rapports trompeurs dépeignant une situation où tout va bien. La redevabilité entend qu'on implique toutes les parties concernées afin de travailler efficacement.

Sessions parallèles

Session 1 : Les aspects sociologiques et anthropologiques de l'acceptation et de l'inclusion des personnes déplacées dans les communautés d'accueil ; Les défis de données fiables dans la recherche de solutions durables pour les PDI et les réfugiés

La première session parallèle, modérée par **François Fall**, Directeur de Humanité et Inclusion, Forum des ONGs, s'est ouverte par la présentation de **Martine Villeneuve**, Directrice du Danish Refugee Council (DRC) en RD Congo, sur « Les aspects sociologiques et anthropologiques de l'acceptation et de l'inclusion des personnes déplacées dans les communautés d'accueil ». Elle décrit l'acceptation et l'inclusion comme processus de prise en compte de la diversité des besoins de toutes les personnes et la nécessité d'y répondre avec la participation de tous. Afin d'y aboutir, il faudrait prendre en compte les dimensions sociales et économiques de l'acceptation et inclusion ; ce qui a été appris des communautés (le consensus commun) ; les leçons retenues et l'expérience d'échange pour une meilleure inclusion des groupes vulnérables, avec implication à tous les niveaux (bailleurs, politiques et stratégies nationales etc.).



Pendant les discussions, il a été souligné que parmi les mesures à prendre en vue de mettre en œuvre une approche d'acceptation et d'inclusion et parmi les défis à relever, figurent: le temps nécessaire à consacrer aux visites du terrain, facteur complexe du fait de l'immensité de la zone sujette aux crises de déplacements internes à couvrir, fait qui requiert de grandes capacités logistiques dont ne disposent pas nécessairement les organisations humanitaires ; le

manque de formation des acteurs concernant certains sujets (par. ex. l'inclusion des personnes handicapées et autres) ainsi que le type de financement (par. ex. les bailleurs qui orientent beaucoup plus leurs financements vers les réponses d'urgence au lieu d'investir dans des projets portant sur des solutions durables aux déplacements internes). Face à ces défis, on pourrait être tenté de se concentrer sur l'aide d'urgence. Cependant, la réponse d'urgence ne fait que sortir la population d'une situation critique de façon temporaire. Donc, il n'y a pas de vraies solutions durables, si ces dernières ne tiennent pas compte d'un processus plus complexe qui est celui d'inclusion et d'acceptation.



La présentation par **Mamadou Cissokho**, Agent régional principal de la gestion de l'information au HCR, sur « Les défis de données fiables dans la recherche de solutions durables pour les PDIS et les réfugiés » s'est concentrée et s'est interrogée sur trois points principaux : Y'aurait-il de cadre conceptuel ; des outils existent-ils et seraient-ils testés ?

Selon l'orateur, même si on peut répondre à chaque question par l'affirmative, la RDC a la difficulté de fournir de données consensuelles, celles qui respectent les critères de solutions durables. Une solution durable est réalisée lorsque les PDI n'ont plus besoin d'aide ni de protection spécifique liée à leur déplacement et jouissent des droits humains

sans discrimination. Pour atteindre cet objectif, les déplacés internes ont besoin de sûreté et de sécurité ; un niveau de vie suffisant ; l'accès aux moyens de subsistance ; l'utilisation d'habitations ; le regroupement familial, et l'accès aux documents d'identification, aux affaires publiques, et aux voies de recours à une justice efficace.

Au niveau de la RDC, il y a un problème de données fiables, un manque de consensus autour des données (entre les humanitaires et les autorités), et un écart entre ce que nous savons et ce que nous devrions faire. Nous devons donc œuvrer pour une meilleure coordination et un meilleur partenariat pour la collecte de données, l'évaluation des critères de mesure, une meilleure coordination entre les agences et dans la gestion des financements.

L'un des défis mentionnés au cours des discussions est que la situation de la RDC reste complexe avec des crises à répétition et des déplacements cycliques de populations civiles. Les solutions actuelles sont des solutions dites « intermédiaires » car les conditions de retour et de mise en œuvre des autres solutions ne permettent pas d'évoquer une quelconque durabilité des solutions trouvées à ce jour. Pour aller vers les solutions durables il faudrait des engagements à tous les niveaux, en particulier au niveau des autorités nationales.

L'action humanitaire est une action d'urgence pour sauver des vies et soulager les souffrances des populations affectées, donc elle est limitée dans le temps. Cette réponse intervient généralement sur une durée assez courte qui s'étale environ sur deux années. Par la suite, elle ne pourrait être le seul mécanisme adopté pour aboutir à des solutions durables. L'idée est donc d'établir un pont (nexus) entre l'urgence, le développement et la paix afin de mieux soutenir les différentes solutions choisies par les personnes déplacées.

**Session 2 : L'accès à la justice : cadre juridique et mécanismes de réhabilitation, de restauration et de restitution dans la région des Grands Lacs ;
Les violences basées sur le genre comme conséquence ou source du déplacement : pistes de solution**

La deuxième session parallèle, modérée par le Professeur **Trésor Maheshe** de l'Université Catholique de Bukavu, était composé de deux présentations, faites respectivement par le Professeur **Serge Makaya**, de l'Université de Kinshasa, et madame **Chantal Yelu Mulop**, Conseillère Spéciale du Chef de l'Etat en charge de la Jeunesse et de la lutte contre les violences faites à la Femme.

Le premier exposé a porté sur « L'accès à la justice : cadre juridique et mécanismes de réhabilitation, de restauration et de restitution dans la région des Grands Lacs », le second a tourné autour de la situation des déplacés du Kasai.



Le premier intervenant a indiqué que les recommandations de la Convention de Kampala et des Protocoles de la CIRGL (Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs), peuvent servir de cadre juridique aux personnes déplacées. Il a cependant relevé la quasi-absence des droits d'accès spécifiques au profit des personnes déplacées et des réfugiés dans l'arsenal juridique congolais, nonobstant les mécanismes mis en place par la République démocratique du Congo

dans les articles 19, 149 et 150 de la Constitution. Eu égard à ce défi, l'intervenant a proposé quelques solutions à adopter au niveau régional et national, en vue de garantir l'accès des personnes déplacées internes à la justice. Sur le plan régional, il est nécessaire de sensibiliser les Etats membres de la Région des Grands Lacs à adopter des mesures permettant aux personnes déplacées internes d'avoir accès à la justice, de mobiliser un fond au niveau de la CIRGL pour aider les personnes déplacées internes et les réfugiés. Sur le plan national, il est judicieux de proposer et d'adopter les mécanismes de mise en œuvre de la justice transitionnelle.

La deuxième présentation, sur « Les violences basées sur le genre comme conséquence ou source du déplacement : pistes de solution », a successivement abordé les statistiques exposant le nombre des personnes déplacées internes et des réfugiés en République démocratique du Congo et dans quelques pays voisins, les causes des déplacements forcés, les défis au retour des déplacés du Kasai et les solutions à préconiser. Il s'est dégagé de cet exposé que les causes de



déplacements des populations peuvent être politiques (conflits armés, insécurité, déficit de gouvernance), économiques (pauvretés, recherche du bien-être, ressources naturelles) et sociales (normes et cultures dégradantes).

Tout en mentionnant l'absence de politique de prise en charge et de l'implication des jeunes dans la définition et la mise en œuvre des solutions proposées, le manque de coordination dans la réinsertion sociale, l'absence de justice et l'existence de violences extrêmes parmi les défis au retour des déplacés du Kasai, sa réflexion propose plusieurs solutions à adopter au niveau international, régional et national pour trouver des stratégies de lutte contre la reconstitution des bandes armées et la vengeance à outrance dans le Kasai. Au nombre de ces solutions figurent la mise en œuvre de la politique de DDR au niveau régional, le dépôt de l'instrument de ratification de la Convention de Kampala, le renforcement des politiques de DDR (Désarmement, démobilisation et réintégration), le partenariat solide avec tous les acteurs impliqués et la réalisation des projets à long terme.

À la suite des échanges avec le public, quelques recommandations et solutions ont été proposées en matière de lutte contre l'impunité, d'assistance judiciaire et de prise en charge des personnes déplacées internes.



En ce qui concerne la lutte contre l'impunité, les participants ont souligné la nécessité d'instaurer un Etat de droit et d'envisager, avec la collaboration des Nations Unies et de l'Union africaine, la mise en place d'une justice transitionnelle pour lutter contre les crimes graves commis dans le contexte des déplacements forcés des populations.

La République démocratique du Congo a ratifié, sur la base du Décret-loi n° 003/ 2002 du 30 mars 2002¹, le Statut de Rome portant création de la Cour Pénale Internationale qui retient le déplacement forcé des populations parmi les crimes de guerre. Cette ratification constitue une base légale qui peut être exploitée à bon escient par les autorités judiciaires congolaises pour arrêter, poursuivre et condamner les auteurs des crimes graves et les tireurs des ficelles des

¹ Il s'agit du Décret-loi n° 003/2002 du 30 mars 2002 autorisant la ratification du Statut de Rome du 17 juillet 1998 portant création de la Cour Pénale Internationale. La République démocratique du Congo a déposé son instrument de ratification du Statut de Rome le 11 avril 2002.

déplacements forcés des populations à l'Est de la RDC et dans le Kasai. La justice militaire congolaise a déjà fourni des efforts à cet égard dans le Kasai, mais il est important que les juridictions civiles aussi s'y mettent.

Il est également essentiel de renforcer le cadre juridique existant, par l'adoption d'une loi spécifique complémentaire aux mesures d'accompagnement adoptés par la Convention de Kampala et par les protocoles de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs. Cette loi concernerait spécifiquement la réhabilitation des droits des personnes déplacées ainsi que les sanctions à prévoir à l'encontre des auteurs des déplacements arbitraires des personnes ; elle devrait s'inspirer de la loi modèle de l'Union africaine en la matière. En outre, il faudrait noter la nécessité d'une assistance judiciaire permanente en vue de permettre aux personnes déplacées victimes d'abus et d'actes de violence de les dénoncer sans craindre les mesures de représailles commis par leurs bourreaux dans les camps de déplacement.

D'autres problèmes liés au recours aux procédures administratives appropriées ont été relevés. La plupart des personnes déplacées éprouvent de sérieuses difficultés pour déclarer la naissance de leurs nouveau-nés dans le délai des trois mois prévus par la loi et ne disposent pas de ressources pour obtenir le jugement supplétif d'acte de naissance. Dans de tels cas, il faut souligner la nécessité de solliciter l'implication de l'UNICEF et de capitaliser l'expérience de son partenariat avec les services de l'état civil et les tribunaux pour enfants en matière d'obtention gratuite de jugement supplétif d'acte de naissance et d'enregistrement des enfants des personnes déplacées internes.

En ce qui concerne la prise en charge des personnes déplacées internes, plusieurs intervenants ont signalé qu'il est difficile de réinsérer les enfants et les jeunes qui ont vécu dans les camps de déplacement pendant plusieurs années. La réinsertion des personnes déplacées internes qui ont bénéficié d'une assistance sociale et médicale sans une assistance psychologique pose toujours de sérieux problèmes. Dans la plupart de cas, les personnes déplacées internes qui n'ont pas bénéficié d'une assistance sur le plan psychologique deviennent des acteurs des violences multiformes dès leur retour dans leurs milieux d'origine. Donc, il faut insister sur la nécessité de s'appuyer sur les différents partenaires en vue de privilégier une prise en charge holistique dans la réinsertion des personnes déplacées internes.

Session 3 : Nouvelles approches vis-à-vis des personnes déplacées de force – Développement juridique, organisationnel et psychologiques ; Expériences de l'Ituri

La troisième session parallèle, modérée par le Professeur **José Baruani** de l'Université Protestante au Congo, s'est ouverte par la présentation de **Tom Syring**, Président de la Human Rights Research League (HRRL), et a porté sur les « Nouvelles approches vis-à-vis des personnes déplacées de force – Développement juridique, organisationnel et psychologique ». Tom Syring a rappelé que les personnes déplacées, soient-elles déplacées internes ou « externes », sont des « réfugiés » et ont besoin de protection quelle que soit la dénomination qui définit leur statut. Ces personnes, par leur situation, remplissent les critères et exigences définis par la convention sur les réfugiés. Les PDI peuvent avoir des raisons similaires de fuir, mais ils n'ont pas ou n'ont pas été en mesure de franchir une frontière internationale. Dans la RDC, il y a environ 550.000 personnes réfugiées et 4,5 millions PDI (et environ 800.000 réfugiés congolaises dans les pays voisins).



Les mouvements de population sont un des phénomènes majeurs que connaît le monde. Ces mouvements ne sont pas nouveaux, bien qu'ils aient changé de caractère et de direction. Aujourd'hui, presque 70 millions de personnes dans le monde sont réfugiées ou déplacées à l'intérieur même de leur pays (PDI). Certes, il s'agit d'un grand nombre, mais en examinant le nombre de déplacés dans l'histoire, nous constatons que la seconde guerre mondiale à elle seule, en a occasionné plus de 200 millions. Aujourd'hui, au niveau global, nous disposons de beaucoup plus de moyens pour gérer autrement ces phénomènes et apporter une aide plus efficace. En outre, certains défis peuvent être similaires, d'autres varient en fonction du pays et de la situation. Les tâches sont toujours spécifiques au contexte et la connaissance du milieu est importante.

Idéalement, personne ne devrait être contraint de fuir, mais nous n'avons pas de pouvoir sur cet état des faits. Par conséquent, une approche à deux volets est nécessaire : traiter les facteurs constants et persistants qui provoquent des flux de réfugiés et traiter aussi la situation de ceux qui vivent déjà dans un État refuge, souvent pendant une très longue période. Donc, en cas d'urgence et de déplacement de masses, les camps peuvent sembler nécessaires dans un premier temps. Ils sont plus faciles à gérer, ils assurent un certain niveau d'assistance et de sécurité etc., mais ils conduisent également à la passivité, à la dépendance à l'aide, et ceci souvent pendant très longtemps (huit ans en moyenne), ce qui contribue à la pauvreté, aux crises prolongées et aux nouveaux conflits. Donc, les camps représentent des « non-solutions semi-permanentes ».

L'inclusion dans des communautés d'accueil, représente des alternatives aux camps, mais les problèmes se posent souvent au niveau du manque de ressources et de la défaillance des infrastructures locales déjà très limitées (scolaire, sanitaire etc.).

Face à de telles exigences, nous devons recourir à de nouvelles solutions palliatives telles que l'énergie solaire, l'efficacité énergétique etc. pour les déplacés internes et les réfugiés, solutions

Au-delà des mots : Conférence internationale sur les solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo, Kinshasa – 22 au 24 octobre 2019

qui seraient bénéfiques aussi pour les communautés d'accueil. En outre, nous devrions envisager d'octroyer des permis de travail aux déplacées, de faire bénéficier les réfugiés des mêmes services (éducation, santé, eau, assainissement) que les nationaux afin de soulager la situation pour tous et donc de réduire les tensions entre les communautés hôtes et réfugiées / déplacées.

Parmi les questions et problèmes transversaux, figure l'absence d'enregistrement local, qui conduit au manque d'inclusion des populations de réfugiés dans les budgets locaux et donc le manque de transfert de fonds des budgets nationaux vers les provinces. Sans budget, il est difficile d'être "accueillant".

Par ailleurs, sans vraie inclusion, nous percevons souvent un « sentiment d'inquiétante étrangeté », éprouvé à la fois par les communautés hôtes et déplacées mais aussi comme un « double traumatisme », qui va dans les deux sens. De la part des réfugiés et déplacés, le traumatisme de la fuite (les raisons de la fuite, guerre etc.) vient s'ajouter aux difficultés d'adaptation en terrain hostile. En revanche, de la part des communautés d'accueil on retrouve souvent le traumatisme d'un sentiment d'invasion éprouvé du fait du nombre important et croissant de population déplacée à accueillir.²

Des solutions devraient être trouvées en assurant le lien entre intervention humanitaire, développement et inclusion locale. En temps de crise, la première réponse est toujours humanitaire, mais devrait être accompagnée aussi de stratégies et de mesures qui tiennent compte du développement. La bonne gestion de la crise pourrait être bénéfique à l'ensemble de la population concernée, tant au niveau local que national. Afin d'inspirer à plus d'inclusion locale, nous devrions considérer de compenser doublement (initialement) les communautés d'accueil, et coupler les projets d'inclusion avec les projets de développement afin de rendre favorable l'accueil des personnes déplacées. Ainsi, la gestion des déplacements forcés pourrait représenter une occasion, pour l'état, de résoudre les problèmes et d'aller dans le sens du développement des communautés et du pays.

La présentation faite par **Bamanisa Saidi Jean**, Gouverneur de la Province de l'Ituri, s'est concentrée sur « L'expériences de l'Ituri » en matière de protection et d'assistance. Souvent, pour parler des expériences pratiquées sur le terrain, on en expose les résultats (positifs ou négatifs) en vue de les faire connaître et de les partager. Aujourd'hui, concernant les réfugiés et les déplacés ainsi que la politique adoptée au niveau national et local, nous agissons par à-coups dans la partie nord-est du pays, touchant le Haut Uélé et Bas Uélé dans la province de l'Ituri. Ainsi, nous intervenons lorsque les événements impactant la population se présentent, alors que la situation est instable à la base du fait de l'absence de politique de gestion adoptée par les états. Si l'on veut trouver ou proposer des solutions aux différents types de problèmes posés, il faudrait établir des bilans des solutions adoptées depuis 50 ans, en apprenant de nouvelles plus adaptées aux différentes problématiques. Parmi les régions qui sont source de conflits permanents, le Sud Irumu et Djugu pour lesquels il faudrait réfléchir à des solutions aux échelles étatique et administrative. On y trouve de vastes étendues de terres qui ne sont pas administrées.

² Cf. Zeina Zerbé, « La psychologie de l'exil : la vie des réfugiés et les traumatismes », présentation lors d'une réunion internationale d'experts à Oslo, Norvège, 2 novembre 2018, sur *Beyond Encampment : Managing Mass Migration in an Age of Urbanization* [« Au-delà des camps : Gérer les migrations de masse à l'ère de l'urbanisation »]. Voir le rapport de la Réunion internationale d'experts, p. 13-14, disponible sur : <https://www.hrrleague.org/>.

Le très grand nombre de déplacés et de réfugiés, nécessite de résoudre en profondeur la question de leur gestion au niveau socio-politique, sécuritaire et économique etc. En plus, à l'égard des réfugiés du Sud Soudan et de l'Ouganda, il est nécessaire d'avoir un atelier spécifique en Ituri pour évaluer les effets des changements de régime, les conséquences sur la faune, la flore, la sécurité, le trafic et le commerce des armes (la situation est similaire à celle du Nord Kivu).

La question des déplacés et des réfugiés touche aussi le domaine sécuritaire de l'état et de ses entités décentralisées. Ici, il est difficile de trouver des solutions durables aux déplacés et aux réfugiés car il existe un mélange de réfugiés civils, groupes politiques et groupes armés. Il y a un volet administratif, sécuritaire, économique et territoriale qui devrait rejoindre un volet de politique locale, nationale et sous-régionale. Ces sont les chapitres de discussions et de diagnostics qui mériteraient d'être établis.



Il y a un volet administratif, sécuritaire, économique et territoriale qui devrait rejoindre un volet de politique locale, nationale et sous-régionale. Ces sont les chapitres de discussions et de diagnostics qui mériteraient d'être établis.

En somme, un des défis est de créer une politique d'intégration des PDI et des réfugiés au sein des politiques locales, sous régionales et nationales. Le problème des déplacés de force est basé sur l'existence de conflits communautaires et de conflits armés. Pour résoudre ces problèmes-là, il faudrait la collaboration de toutes les institutions y compris celles des assemblées provinciales.

Session 4 : Les personnes déplacées internes : des OVNI ? Échapper à l'insécurité et se débrouiller dans l'informalité en RDC ; Leçons apprises et bonnes pratiques en matière d'inclusion économique

La quatrième session parallèle, modérée par le Professeur **José Mvuzolo Bazonzi** de l'Université de Kinshasa, était composée de deux présentations, faites respectivement par le Professeur **Germain Ngoie Tshibambe** de l'Université de Lubumbashi, et **Ornella Nsoki**, Consultante en Protection Sociale de la Banque Mondiale.

Dans sa présentation sur « Les personnes déplacées internes : des OVNI ? Échapper à l'insécurité et se débrouiller dans l'informalité en RDC », le Professeur **Tshibambe** a proposé une réflexion critique sur la politique publique de prise en charge des personnes déplacées internes (PDI) en République Démocratique du Congo. Au-delà des discours des institutions internationales et des organisations non gouvernementales, alors que la voix des institutions publiques nationales de la RDC est inaudible sur ce sujet, les PDI semblent être des « objets volants non identifiés ». Plusieurs raisons expliquent cet état de choses.



Primo, les institutions publiques nationales ne disposent pas de statistiques exactes qui se saisissent de cette catégorie de citoyens présents dans le pays en raison du déficit de la culture administrative des chiffres.

Secundo, lorsque les PDI bougent et fuient la précarité et la menace à leurs vies, elles évitent de solliciter les appuis des institutions gouvernementales. Dans les milieux urbains ou ruraux vers lesquels elles se déplacent, ces personnes rejoignent et cherchent leurs « frères » ou « co-ethniques » ou leurs « connaissances ».

Tertio, sans se voiler la face, en République démocratique du Congo, il n'y a pas d'institutions et structures officielles nationales pertinentes qui prennent en charge les PDI ; seuls des humanitaires débordés s'activent à cet effet.

Même si on peut définir trois types de déplacés, ceux à court terme sur une courte distance ; à court terme sur une longue distance ; et à long terme sur une courte distance, le constat en est que la précarité est générale et les concerne tous.

En fournissant certains exemples de personnes déplacées internes qui racontent leur vie, on pourrait démontrer, « par le bas », que ces personnes se débrouillent dans les méandres de l'informel, loin de l'État. Les solutions durables devraient éviter un institutionnalisme aussi inefficace que débridé dans ce pays. Il sied d'avoir une vision globale sur la gestion de l'espace congolais à transformer pour dépasser la distinction subreptice (Ilunga Kabongo) entre « les espaces de vie », qui se réduisent, et « les espaces de non-existence » qui se multiplient. Cette vision est ainsi liée à la lutte contre la pauvreté qui soit bien pensée et à sa conversion en une véritable politique nationale en tant que perspective aux solutions durables. Une approche ethnographique et sociojuridique critique constitue le socle des données de cet exposé. Le domaine de recherche est celui de l'espace du Kasai (Kasai central), du Sud Kivu et du Haut Katanga.

Au-delà des mots : Conférence internationale sur les solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo, Kinshasa – 22 au 24 octobre 2019



La présentation faite par **Ornella Nsoki** sur les « Leçons apprises et bonnes pratiques en matière d'inclusion économique » s'est concentrée sur des leçons tirées du Projet pour la Stabilisation de l'est de la RDC pour la Paix (STEP), financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre par le Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC).

Le FSRDC est un établissement public à caractère social qui a pour mission principale de participer à la reconstruction de la République démocratique du Congo. Avec 15 ans d'expérience de gestion des projets du volet protection sociale en RDC financés par la Banque Mondiale, le Fonds Social se positionne comme le principal instrument de développement, de lutte contre la pauvreté et de mise en œuvre de la politique de protection sociale en RDC.

Le Projet STEP a comme objectif principal d'améliorer l'accès aux infrastructures socioéconomiques de base et aux moyens de subsistance des populations vulnérables de l'Est de la République Démocratique du Congo à travers ses deux principales composantes, les infrastructures sociales de base, l'appui aux moyens de subsistance à travers les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) en milieu urbain et rural et les activités agricoles. Le Projet qui couvre la période allant de 2014 au 30 juin 2020 prend en compte les conflits et surtout les besoins des personnes déplacés (déplacées internes, retournés et réfugiés).

Concernant les infrastructures communautaires de base, 294/400 sous projets ont été réalisés dont 135 dans les communautés affectées par les déplacements forcés, et 247 structures de gestion de conflit ont été créées ou renforcées dans les zones affectées par les déplacements forcés.

Quant à l'appui aux moyens de subsistance, 937.129 jours d'emploi ont été créés auprès des personnes déplacés de force avec des mesures d'accompagnement (éducation financière), et dans le secteur d'agriculture, 43.640 ménages ont été appuyés.



Parmi les principales leçons, nous retenons les suivantes. L'approche participative était appliquée tout au long du projet. L'identification des projets se fait à travers les structures locales existantes qui elles-mêmes sont renforcées pour être sensibles à toutes les couches vulnérables de la population dans leurs compositions multiples. Le choix des projets à réaliser est collectif après avoir effectué une analyse des causes du conflit dans le but de définir le connecteur de projet de la communauté. L'implication de toute la population dans la mobilisation de la contribution des bénéficiaires pour la réalisation des infrastructures, le recrutement collégial (communauté, autorité locale) et sensible aux groupes vulnérables de la communauté, est crucial.

Également, la mise en place et la vulgarisation de mécanisme de gestion des plaintes, l'implication des autorités locales et de la communauté dans le recrutement de la main d'œuvre (soit par loterie publique, soit par l'approche communautaire pour les THIMO) est importante. Finalement, les mesures d'accompagnement ont permis aux personnes vulnérables d'améliorer concrètement leur situation.

La méthodologie de travail a consisté en la sensibilisation de la population dans les communautés, le développement des mesures d'accompagnement, les formations régulièrement organisées, le marketing au niveau des chefs des villages et la création des comités pour identifier les besoins. Toutes ces initiatives propulsent l'inclusion au sein de la société.

Session plénière : Bref résumé des sessions parallèles et échanges



À la suite des brefs résumés des sessions parallèles faits par les modérateurs des sessions respectives et des échanges sur les résultats à la fin de la deuxième journée de travaux de la conférence, des recommandations avaient été recueillies et formulées, dans l'objectif de les inclure dans le communiqué à adopter le dernier jour de la conférence. Ainsi, pour consulter les différentes recommandations adressées au gouvernement, aux acteurs humanitaires, de développement et de paix, aux bailleurs de fonds et aux parties prenantes à la feuille de route

sur les solutions durables au déplacement forcé, prière se référer au communiqué final adopté et annexé au présent rapport.



Jeudi 24 octobre 2019

**Session 1 : Récapitulation des quatre sessions parallèles ;
Le protocole sur la protection et l'assistance des personnes
déplacées du Pacte de la région des Grands Lacs ;
Expérience et leçons apprises en matière de retour ;
Contribution des communautés hôtes pour la durabilité du retour**

Après la récapitulation des quatre sessions parallèles faite par **Sandrine Desamours**, UNHCR Administratrice Principale Régionale à la Protection, et **Claudine Mushobekwa Kalimba**, Conseillère juridique régionale–CICR, la séance, modérée par le Professeur **Ivon Mingashang** de l'Université de Kinshasa, a continué avec le sous-thème 4 « Contribution des communautés hôtes pour la durabilité du retour ».

Parmi les orateurs, le Bourgmestre de la commune de Nganza (Kananga) a soulevé les difficultés rencontrées par ses services au sujet de l'établissement de certains documents administratifs. Par exemple, pour établir les actes de naissances, l'autorité est obligée de parcourir des distances très éloignées. Par ailleurs, concernant la sécurité, il faut souligner que la milice Kamuina Nsapu a ravagé presque tout le Kasai. Afin de retrouver la paix, il serait nécessaire de créer un cadre de concertation réunissant les autorités, la société civile, les enseignants, les religieux, etc. Il serait souhaitable que les cas des déplacés puissent être traités sur place.

Un représentant des comités des Pygmées (Nord-Kivu) a demandé aux autorités d'encourager des mouvements de retour des déplacés.

Un ressortissant de l'Ituri a porté à la connaissance de l'auditoire que les installations scolaires et les marchés sont systématiquement pillés sans aucune intervention de la part de la police. L'attente de la population est la paix.

Un autre orateur a relevé que les personnes déplacées devraient retourner dans leurs milieux de provenance, mais que cela traîne car il n'y a pas de changement sur le plan sécuritaire. Dans l'intervalle, le niveau de dégradation de la situation socio-économique devient critique. Afin de trouver des solutions, il est nécessaire d'établir à la fois un mécanisme d'organisation du retour et, en attendant, une solution intermédiaire qui est d'aménager un terrain d'entente avec les communautés d'accueil.



Madame la maire de la ville de Kananga a révélé que les événements ont provoqué la perte de l'autorité de l'Etat. Pour pallier cette situation, elle préconise l'organisation de plusieurs réunions du genre barzas communautaires en faisant du porte-à-porte pour faire passer les messages de la paix. Elle a également évoqué les difficultés éprouvées par les gens à obtenir les actes de naissances à cause du déplacement provoqué par les événements dans la région. On doit lancer un appel aux partenaires pour faciliter la tâche aux gens et accélérer toutes les procédures.

La session a continué avec une présentation du Professeur **Egide Manirakiza** de l'Université du Burundi, sur « Le protocole sur la protection et l'assistance des personnes déplacées du Pacte de la région des Grands Lacs », décrivant les généralités sur le Pacte de la Région des Grands Lacs et le contenu du protocole. Le Protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a été signé par les Chefs d'Etat de onze pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) le 15 décembre 2006 en tant que volet du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs.

Ce Protocole est abordé à l'article 12 dudit Pacte qui stipule que « Les Etats membres conviennent, conformément au Protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées, d'apporter une protection et une assistance spéciale aux personnes déplacées et en particulier, d'adopter et de mettre en œuvre les Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées tels que proposés par le Secrétariat des Nations Unies ». Tous les Etats membres ont ratifié le Pacte dont fait partie le Protocole.

En ce qui concerne la protection des personnes déplacées, la responsabilité de leur protection et les obligations qui incombent aux Etats membres sont énoncées à l'article 3 « Responsabilité de la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays », à l'article 4 « Portée de la protection » ainsi qu'aux articles 5 et 6. On peut trouver des obligations correspondantes dans la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, dite Convention de Kampala, surtout semblables aux contenus des articles 3, 4 et 5.

Dans son intervention, **Kakesa Vinalu**, Coordonnateur de la CIRGL, a ajouté qu'il faut noter qu'en plus de la protection et de l'assistance au déplacé, il y a aussi le protocole sur le recouvrement du droit de propriété des personnes de retour.

Pendant les échanges, plusieurs questions et problèmes ont été soulevés, parmi lesquels le fait de prévoir dans la loi, la disposition selon laquelle, dès le retour, le rapatrié est en droit de reprendre ses biens. Sans un recensement biométrique et sérieux, une telle disposition n'est pas vraiment praticable.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour aider la population qui a été durement touchée par le phénomène Kamuina Nsapu, qui passe la nuit couchée hors de leurs maisons à cause de la peur et de l'insécurité ?



Le problème de l'enregistrement des enfants persiste, aggravé par le fait que des officiers d'État Civil, abusent de leur pouvoir, exigent et soutirent de l'argent aux déplacés. Dans l'intervalle, l'engagement de l'Etat afin de gérer ces problèmes paraît faible.



Session 2 : Quelles solutions durables pour les personnes déplacées en RDC ?

La dernière session du jour, modérée par le Professeur **Jean Berkmans Labana Lasay Abar**, Directeur Général de l'École nationale de la territoriale du Ministère de l'Intérieur, s'est ouverte par la présentation de la feuille de route en tant que document contenant les recommandations et le calendrier de leur mise en œuvre adoptés lors de cette conférence, suivie des échanges et remarques finales sur la rédaction du texte et de son contenu. Parmi les points récurrents mentionnés, figurent la demande de déposer les instruments de ratification de la Convention de Kampala, le vœu de soutenir la gouvernance locale et de mobiliser les ressources pour prévenir et répondre au déplacement.

Certains intervenants ont aussi proposé de lancer un appel aux députés et sénateurs présents dans la salle de conférence pour que soient insérées dans leur calendrier des travaux un projet de loi contenant des dispositions pertinentes pour assister les déplacés et éviter ainsi le temps d'attente du soutien de partenaires externes ; d'autres ont demandé que les discriminations basées sur le genre et les problèmes fonciers comme causes de déplacement, reçoivent plus d'attention. Il a été aussi proposé que le législateur prenne en compte le Pacte sur la CIRGL, ratifié par la RDC, car celui-ci couvre déjà plusieurs sujets au cœur de la Convention de Kampala.



Cependant, il a été souligné que l'appréciation d'un document juridique ne peut mieux se faire que lorsqu'on a des indicateurs précis qui en donnent la mesure. Donc, il s'agit que l'Etat congolais mette en œuvre des actions pour évaluer si ce qui a été dit ne relève pas seulement du cadre théorique.

La question a été posée, de savoir quels pourraient être les indicateurs de mesure de la volonté politique ? Selon le modérateur, depuis 2006 la Constitution de la RDC consacre la décentralisation de telle façon que les responsabilités sont partagées au niveau national, provincial et des entités décentralisées. Donc, le développement ou l'application des politiques doit venir de la base. Le gouvernement central donne des stratégies et des directives, mais c'est la base qui définit les besoins, après quoi l'exécutif au niveau national donne les moyens pour la mise en œuvre. Sinon, l'on resterait seulement dans le texte et la théorie pure.

La session s'est terminée par la première lecture et les amendements apportés au communiqué final de la conférence.



Cérémonie de clôture et allocutions

Les discours de clôture ont été prononcés respectivement par le Représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le Représentant du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) ; et le Représentant de la Human Rights Research League (HRRL).

Toutes ces institutions ont, dans leurs allocutions, reconnu et soutenu l'urgence de trouver des solutions durables aux problèmes de déplacements afin d'éviter la résurgence de nouveaux conflits. Les allocutions ont eu comme dénominateur commun la nécessité de transformer les situations de déplacements en opportunités de développement.



Le Représentant Adjoint du HCR en RDC, **Fafa Attidzah**, a félicité tous les participants pour le travail remarquable réalisé en trois jours et le succès de cette collaboration. Il a souligné que les défis endémiques de déplacement demandent une transition de la simple protection humanitaire au développement durable et de la transformation institutionnelle.

Le Représentant Adjoint du HCR en RDC a noté que la conférence a démontré que toutes les parties prenantes - autorités nationales et provinciales, acteurs humanitaires et de développement, institutions nationales et régionales, société civile et déplacés - souhaitent mettre fin aux déplacements forcés en RDC ainsi que dans la région, et qu'elles doivent travailler ensemble à cet égard. Il a également rappelé qu'il n'y aura pas de fin aux déplacements sans paix, sécurité et réponses aux causes profondes qui ont provoqué ces déplacements. En outre, il a souligné qu'un cadre légal national de protection des personnes déplacées doit être finalisé et adopté par le parlement en RDC.

Le Représentante Adjoint du HCR en RDC a déclaré que la feuille de route établi lors de cette conférence guidera toutes les parties prenantes à réaliser la transition d'une réponse humanitaire vers une réponse en matière de développement durable sous la coordination du Gouvernement, du HCR et du CICR.

Selon **Abdi Mohamed Dirieh**, Chef de délégation adjoint du CICR en RDC, les riches échanges qui se sont déroulés aussi bien dans les ateliers qu'en plénière, ont permis de faire le point sur la question des solutions durables aux problèmes des personnes déplacées et de proposer une feuille de route visant à l'élaboration d'une stratégie nationale. Il dit avoir noté avec beaucoup d'intérêt les différentes recommandations formulées à la fois au gouvernement,

aux acteurs humanitaires, de développement et de paix ainsi qu'aux bailleurs de fonds, et assure que le CICR s'engage à intégrer cette dimension des solutions durables dans la réponse humanitaire apportée à la problématique des déplacés internes en renforçant notamment l'approche Nexus basée sur la complémentarité Humanitaire-développement-paix.

Il reste donc confiant que cette stratégie permettra d'améliorer les conditions pour accueillir dignement le nombre de personnes forcées à se déplacer à l'intérieur de la RDC et contribuera à mettre un terme au cycle récurrent du déplacement dans la région des Grands Lacs.

Le Président de la Human Rights Research League, **Tom Syring**, a souligné que nous devons adopter une approche à deux volets : Il faudrait s'attaquer à la fois aux facteurs constants et persistants qui provoquent des flux de réfugiés et de déplacées et à la situation de ceux qui vivent déjà dans un État de refuge. Pour relever les défis endémiques du déplacement, il est nécessaire de trouver des solutions en accord avec les populations locales et les communautés d'accueil. Ce qui profite aux communautés d'accueil, profitera à tout le pays.

Le déplacement forcé en RDC n'est pas un problème nouveau, mais, face à un si grand besoin, il faut essayer des nouvelles approches et leur accorder un espace d'expérimentation, même si elles n'apportent peut-être pas toutes les solutions. Comme l'écrivain congolais Koli Jean Bofane l'a dit (dans le livre *Le testament de Bismarck*) : « L'expérience est une lanterne qui n'éclaire jamais que le chemin parcouru. »

Le Président de la Human Rights Research League se dit encouragé de voir que le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Sécurité, Intérieur et Affaires coutumières M. Gilbert Kankonde Malamba, a salué cette initiative en honorant les participant de sa présence. Maintenant, il faut avancer, afin que nos discussions soient à la fois fructueuses et vraiment bénéfiques pour les personnes concernées.



Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, **Gilbert Kankonde Malamba** a clôturé les travaux de la conférence internationale sur les solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo. Il a salué le travail accompli par les organisateurs et conférenciers et rendu hommage au Président de la République Démocratique du Congo.

Le Vice-Premier Ministre a souligné que le succès de la mise en place de solutions durables repose en grande partie sur les épaules du gouvernement, et de sa volonté politique à permettre que des initiatives pour améliorer la résilience des communautés soit réalisées.

Il a rappelé que la recherche de solutions durables est indispensable pour la consolidation de la paix et de la cohésion sociale entre communautés en RDC. Selon lui, le moment était venu pour la RDC et toutes les parties prenantes de se pencher sur la reconstruction du pays après tant d'années d'instabilité politique qui font partie des causes des déplacements forcés, mais aussi sur le relèvement et la résilience des personnes affectées par les conflits et crises humanitaires en RDC.

En guise de conclusion, le Vice-Premier Ministre a remercié toutes les institutions et partenaires qui se sont investies pour la réussite de cette conférence et il a souligné

l'engagement du gouvernement de la République de s'appuyer sur les conclusions des travaux de la conférence, en vue de mener des actions qui vont dans le sens des attentes des déplacés.





**CONFERENCE INTERNATIONALE
SUR LES SOLUTIONS DURABLES AUX SITUATIONS DE DEPLACEMENT
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**du 22 au 24 octobre 2019
Pullman Grand Hôtel, Kinshasa, RDC**



Conférence internationale sur les solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) et du 50^{ème} anniversaire de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.



Organisateurs :

- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)
- Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
- Human Rights Research League (HRRL)
- Union Africaine (UA)
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité à travers la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR)
- Ministère des Actions humanitaires et de la Solidarité nationale

En collaboration avec :

- Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL)
- Centre Interuniversitaire de Droit International Public et des Relations Internationales (CIDIPRI)

Objectif de la conférence :

Cette conférence internationale vise à améliorer la situation des personnes déplacées (réfugiés ou personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays), en identifiant les approches qui favorisent la résilience, l'autosuffisance, le bien-être général et les moyens de subsistance tant des populations urbaines que rurales concernées, dans le but de trouver progressivement des solutions et des mesures préventives au déplacement forcé.

Lieu de la conférence :

Pullman Kinshasa Grand Hôtel
4, Avenue Batetela
Kinshasa-Gombe
RDC

Introduction :

Au cours de ces cinq dernières années, le monde a connu une augmentation sans précédent du nombre de personnes déracinées par les conflits et des conditions de vie désastreuses, traversant parfois plusieurs régions en route vers la sécurité. En réponse aux défis posés par ces modes de conflit et de déplacements, certains États et organisations régionales ont tenté de trouver des accords avec les pays d'origine afin de limiter l'afflux de réfugiés et de migrants. Toutefois, quel que soit le niveau de contrôle aux frontières ou le déni de reconnaître les déplacements internes, les êtres humains chercheront toujours à fuir les régions où ils sont persécutés, et où leur vie est en danger. Pour ces personnes déracinées et forcées de fuir, des solutions viables doivent être trouvées, en accord avec les populations locales.

Cependant, afin de relever les défis endémiques du déplacement, nous devons passer de la simple protection humanitaire, qui vise à atténuer les effets immédiats des conflits, des catastrophes et de la violence, au profit de l'aide au développement et de la transformation institutionnelle par l'adoption des mesures législatives et réglementaires adaptées, renforçant les conditions sociales, politiques et économiques qui sous-tendent les causes profondes des conflits. Il s'agit donc d'une transition réussie entre la réponse humanitaire et la réponse en matière de développement durable.

La majorité des personnes déracinées par le conflit et les conditions de vie misérables fuient dans des États voisins et y vivent, souvent parmi ou à proximité d'une population locale confrontée aux mêmes problèmes de pauvreté, d'insécurité, etc. 80% de tous les réfugiés subsahariens, par exemple fuient vers les pays voisins et 75% de tous les migrants subsahariens restent dans la région subsaharienne.

La RDC et ses voisins représentent un cas particulièrement préoccupant. La RDC héberge un nombre important de réfugiés des pays voisins (environ 537.000) ; est le pays d'origine d'un nombre encore plus grand de réfugiés fuyant vers les pays voisins (un total de 814.975 proviennent de la RDC) ; et a vu un nombre record de personnes déplacées à l'intérieur de ses frontières (environ 4.480.000). Ces déplacements liés à l'instabilité et à la mauvaise gouvernance, l'absence d'état de droit, se rajoutent aux défis concomitants que pose l'accueil de tant de personnes dans des milieux urbains ou ruraux, en matière de dégradation de l'environnement, d'augmentation de l'insécurité, d'insuffisance alimentaire, de déforestation, de manque de terres arables ou d'eau potable. Ces carences transversales peuvent alimenter les tensions entre les personnes déplacées de force et les populations hôtes. Parfois, les réfugiés et les déplacés internes qui tentent de retourner trouvent leurs maisons détruites ou occupées par des (anciens) membres de groupes de milices ou par des familles ou des membres de groupes ethniques qui étaient en conflit avec le groupe ethnique de la personne renvoyée.

L'année 2019 marque l'année de l'Union africaine des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes et des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique. L'année 2019 marque également le 10ème anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), et le 50ème anniversaire de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Comme contribution à ces initiatives, le but de cette conférence est de rassembler les acteurs gouvernementaux, humanitaires et de développement et de traiter ces questions cruciales avec l'appui d'experts multidisciplinaires nationaux et internationaux, en connexion avec les universitaires et la société civile, afin de trouver ensemble des solutions pragmatiques aux problèmes des déplacés en RDC et les pays voisins.

<i>Mardi 22 octobre 2019</i>		
Heure	Thème	Responsable
08h30 – 09h00	Enregistrement des participants	Protocole
09h00 – 09h30	Installation des invités	
09h30 – 10h30	Allocutions : <ul style="list-style-type: none"> - Représentante du HCR en RDC - Chef de délégation du CICR en RDC - Président de la Human Rights Research League - Représentant de L’UA en RDC - Allocution du Gouvernement Congolais 	Protocole d’Etat <i>Liz Kpam Ahua, Représentante</i> <i>Abdi Mohamed Dirieh, Chef de délégation adjoint</i> <i>Tom Syring, Président de la HRRL</i> <i>Aristide Flaubert Goungoulou-Mofini, Représentation de l’UA en RDC</i> <i>Gilbert Kankonde Malamba, VPM Interieur, Sécurité et Affaires Coutumières</i>
10h30 – 10h55	Message audio de l’UA et Photo de famille avec les officiels	Protocole
10h55 – 11h15	Cocktail et retrait des officiels / invité	Protocole
11h15 – 11h45	Contextualisation de la Convention de l’Union africaine sur la protection et l’assistance des personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), le triple lien humanitaire – développement - paix et sécurité.	<i>Aristide Goungoulou-Mofini, Human Rights and Rule of Law Expert (AU-DRC)</i> <i>Dominic Sam (Directeur pays-Représentant, PNUD)</i>

Session 1 : Le cadre juridique de la protection des personnes en déplacement forcé dans la région des Grands Lacs : normes internationales et mise en œuvre nationale		Modération : Prof Roger Andende Apindia (Université Protestante au Congo)
11h45 – 12h00	Bref aperçu de la Convention de l’Union Africaine sur la protection et l’assistance des personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), la Convention de l’OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, La Convention relative au Statut des réfugiés, le Pacte sur la Paix, la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs et son protocole sur la protection et l’assistance aux personnes déplacées	<i>Prof. Gérard Balanda Mikuin, Directeur, Centre Interuniversitaire de Droit International Public et des Relations Internationales (CIDIPRI)</i>

12h00 – 12h15	Loi modèle de l'Union Africaine	<i>Aristide Flaubert Goungoulou-Mofini, Human Rights and Rule of Law Expert (AU-DRC)</i>
12h15 – 12h30	Mise en œuvre nationale du Droit International Humanitaire et la Convention de Kampala : Obligations des Etats	<i>Claudine Mushobekwa Kalimba, Conseillère juridique régionale – CICR</i>
12h30 – 13h20	Echanges	<i>Modération</i>
13h30 – 14h30	Pause déjeuner	<i>Protocole</i>

Session 2 : Renforcer l'inclusion des personnes réfugiées / PDIs dans les communautés d'accueil		Modération : Prof. Bernard Lututala (Université de Kinshasa)
14h30 – 14h45	Efforts d'inclusion des personnes déplacées : accompagnement de la CIRGL	<i>Désiré Iwangu, Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL)</i>
14h45 – 15h00	Efforts pour la protection et l'assistance des personnes déplacées en RDC	<i>Expert du Ministère de l'Intérieur/CNR</i>
15h00 – 15h30	Opérationnalisation de la Stratégie nationale des solutions durables / Inclusion des réfugiés dans le système national	<i>Laurent Tchelu Nwenyimali, Secrétaire Général, Ministère des Actions Humanitaires et de la Solidarité nationale José Kahilo Katunda / UNHCR</i>
15h30 – 15h45	Pause-café	<i>Protocole</i>
15h45 – 16h45	Echanges	<i>Modération</i>
16h45 – 17h15	Remarques finales	<i>Modérateur</i>

Mercredi 23 octobre 2019

Session 1 : La protection des personnes déplacées et les solutions : de l'humanitaire au développement.		Modération : Prof. Emmanuel Delphine née Adouki (Université Marien N'Gouabi, Brazzaville)
09h00 – 09h30	Témoignages de Personnes déplacées internes	<i>Déplacés Internes, UNHCR</i>
09h30 – 09h50	Transcender le fossé qui sépare les acteurs humanitaires et les acteurs de développement	<i>Barbara-Anne Krijgsman / Humanitarian Development Peace Nexus Adviser / Bureau intégré de la RSSG</i>
09h50 – 10h00	Vidéo message	<i>Maya Salhi Fadel / Rapporteuse spéciale de l'Union Africaine sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique</i>
10h00 – 10h30	Echanges	<i>Modération</i>
10h30 – 10h50	Pause-café	<i>Protocole</i>

10h50 – 11h15	Mesures pratiques et actions concrètes pour la protection des PDI : Leçons apprises, exemples de bonnes pratiques et défis, y compris : Projets pilotes relatifs aux solutions durables	Olivier Beer, Représentant Régional Adjoint (Protection) UNHCR
11h15 – 11h30	Présentation des sessions parallèles	Claudine Mushobekwa / CICR

Session parallèle 1		Modération : François Fall, Directeur de HI - Humanité et Inclusion Forum des ONGs
12h00 – 12h15	Les aspects sociologiques et anthropologiques de l'acceptation et de l'inclusion des personnes déplacées dans les communautés d'accueil	Martine Villeneuve DRC / HCT
12h15 – 12h30	Les défis de données fiables dans la recherche de solutions durables pour les PDI et les réfugiés	Mamadou Cissokho / Senior Regional Information Management Officer, UNHCR
12h40 – 13h40	Pause déjeuner	<i>Protocole</i>
13h45 – 14h30	Echanges	<i>Modération</i>

Session parallèle 2		Modération : Prof. Trésor MAHESHE (Université Catholique de Bukavu)
12h00 – 12h15	L'accès à la Justice: cadre juridique et mécanismes de réhabilitation, de restauration et de restitution dans la région de Grands Lacs	Prof. Makaya (Université de Kinshasa)
12h15 – 12h30	Les violences basées sur le genre comme conséquence ou source du déplacement : pistes de solution	Chantal Yelu Mulop Conseillère Spéciale du Chef de l'Etat en matière de la Jeunesse, du Genre et des Violences faites à la Femme
12h40 – 13h40	Pause déjeuner	<i>Protocole</i>
13h45 – 14h30	Echanges	<i>Modération</i>

Session parallèle 3		Modération : Professeur Baruani (Université Protestant au Congo)
12h00 – 12h15	Nouvelles approches vis-à-vis des personnes déplacées de force – Développement juridique et organisationnel	Tom Syring, Président, Human Rights Research League (HRRL)
12h15 – 12h30	Expériences de l'Ituri	Bamanisa Saidi Jean Gouverneur de la Province de l'Ituri
12h40 – 13h40	Pause déjeuner	<i>Protocole</i>
13h45 – 14h30	Echanges	<i>Modération</i>

Session parallèle 4		Modération : Prof. José Mvuzolo Bazonzi (Université de Kinshasa)
12h00 – 12h15	Les personnes déplacées internes : des OVNI ¹ ? Échapper à l'insécurité et se débrouiller dans l'informalité en RDC	Prof. Ngoie Tshibambe (Université de Lubumbashi)
12h15 – 12h30	Leçons apprises et bonnes pratiques en matière d'inclusion économique	Ornella Nsoki , Consultante en Protection Sociale (Banque Mondiale)
12h40 – 13h40	Pause déjeuner	<i>Protocole</i>
13h45 – 14h30	Echanges	<i>Modération</i>
Session plénière		
Modération : 4 modérateurs réunis/ chacun résume sa session		
14h30 – 15h30	Bref résumé des sessions parallèles	<i>Modérateurs</i>
15h30 – 16h30	Echanges	<i>Modération</i>

Jeudi 24 octobre 2019		
Session 1 :		Modération : Prof. Ivon MINGASHANG (Université de Kinshasa)
09h00 – 09h40	Récapitulation des 4 sessions parallèles	Sandrine Desamours , UNHCR Administratrice Principale Régionale à la Protection et Claudine Mushobekwa Kalimba Conseillère juridique régionale – CICR
09h40 – 10h00	Le protocole sur la protection et l'assistance des personnes déplacées du Pacte de la région des Grands Lacs	Prof. Egide Manirakiza (Université du Burundi)
10h00 – 10h20	Expérience et leçons apprises en matière de retour	Ngwabije Kasi Theo Gouverneur de la Province du Sud Kivu
10h20 – 10h50	Contribution des communautés hôtes pour la durabilité du retour	<i>Communautés hôtes</i>
10h50 – 11h15	Pause-café	<i>Protocole</i>
11h15 – 11h45	Echanges	<i>Modération</i>

Session 2 : Quelles Solutions durables pour les personnes déplacées en RDC ?		Modération : Prof. Jean Berkman Labana Lasay Abar , Directeur Général de l'école Nationale de la territoriale du ministère de l'Intérieur
11h45 – 12h15	Présentation de la feuille de route	Prof. Jean Berkman Labana Lasay Abar , Directeur Général de

¹ OVNI : Objet Volant non Identifié. Au figuré : Personnage, auteur, œuvre inattendue, inclassable.

		l'école Nationale de la territoriale du ministère de l'Intérieur
12h15 – 13h15	Echanges et remarques finales	<i>Modération</i>
13h15 – 13h45	Lecture et amendement du Communiqué final	<i>Protocole d'Etat</i>
13h45 – 14h45	Pause déjeuner	<i>Protocole</i>
14h45 – 15h15	Mise en place pour la cérémonie de clôture de la conférence	<i>Protocole</i>

Cérémonie de clôture

15h15 – 15h45	Lecture du communiqué final	Protocole d'Etat
15h45 – 16h15	Allocutions : <ul style="list-style-type: none"> - Représentante du HCR en RDC - Chef de délégation du CICR en RDC - Président de la Human Rights Research League - Allocution de clôture du gouvernement congolais 	Coordination Protocole d'Etat Liz Kpam Ahua , Représentante Jeremy England , Chef de délégation Tom Syring , Président de la HRRL Gilbert Kankonde Malamba , VPM Interieur, Sécurité et Affaires Coutumières
16h30 – 17h00	Fin des travaux	

Biographies des orateurs et modérateurs¹



Mme Liz Ahua est la Représentante Régionale du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) basé à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC). Originaire du Nigéria, Mme Ahua travaille au sein du HCR depuis maintenant 25 ans.

Avant de prendre ses fonctions actuelles à la Représentation du HCR à Kinshasa, Mme Ahua était Représentante Régionale du HCR à Dakar au Sénégal et Coordinatrice régionale pour les réfugiés, chargée de la situation du Nigéria. Précédemment, elle fut Directrice adjointe du Bureau régional pour l'Afrique au siège du HCR à Genève en Suisse, et Représentante du HCR à Nairobi au Kenya. Elle a également occupé

diverses autres fonctions notamment au Burundi, en Ethiopie, au Kenya, en RDC, au siège du HCR à Genève, et au Zimbabwe, y compris en tant que Chef de bureau, Chargée des opérations et Chef de la section de sécurité.

Enfin, Mme Ahua est titulaire d'une Licence en éducation et d'une Maîtrise en administration publique. Avant de rejoindre le HCR, elle a également travaillé pour le gouvernement du Nigéria, son pays d'origine.



Gérard Balanda Mikuin Leliel est Professeur ordinaire et émérite d'Universités, Premier Président émérite et honoraire de la Cour Suprême de Justice de la République démocratique du Congo, ainsi qu'Avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat. Professeur Balanda est Docteur en droit (grade légal), Université de Bruxelles – Belgique.

Ses enseignements universitaires incluent : Université de Kinshasa : en qualité de Professeur et Professeur ordinaire. Enseignements assurés : De 1975 à ce jour : Enseignement du droit des organisations internationales ; De 1975 à ce jour : Séminaire de droit international public et organisations internationales ; De 1990 à 2000 : Déontologie des magistrats et des avocats ; De 2018 à ce jour : Etude approfondie, Droit des Organisations internationales (DES). Université Protestante au Congo

(UPC) : en qualité de Professeur visiteur. Enseignements assurés : 2011 : D.E.S Droit International de la Coopération ; 2004 : Droit des Organisations Internationales ; 1998-2003 : Contentieux Administratif ; Depuis 1998 : Fonctionnement des Institutions Internationales ; Depuis 1998 : Déontologie des magistrats, avocats et fonctionnaires internationaux. Il a également des enseignements dispensés à l'Université Technologique Bel Campus Kinshasa/Limite et à l'Université Officielle du Congo. Parmi ses fonctions

¹ Liste non exhaustive, basée sur les biographies disponibles.

académiques et administratives exercées aux universités étaient : Doyen de la faculté de droit Université Technologique Bel Campus Kinshasa ; Chef de Département de Droit public (Université Protestante au Congo) ; Vice-Doyen de la faculté de droit, Université Nationale du Zaïre (lors de la création de cette Université) ; Directeur de l'institut de Hautes études internationales, rattachée à l'époque à la faculté de droit de l'UNAZA (Université Nationale du Zaïre) ; Doyen de la faculté des sciences politiques, économiques et administratives de l'université officielle du Congo à Lubumbashi ; et Secrétaire académique de la faculté de l'université officielle du Congo à Lubumbashi.

Il est également Avocat à la Cour Suprême de Justice (R.D.C.) ; Avocat-conseil agréé auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda à Harusha en Tanzanie ; et Membre de l'équipe de conseils du Gouvernement congolais devant la Cour internationale de justice de La Haye (au Pays-Bas) dans l'affaire opposant la RDC au Rwanda et l'Ouganda.



Docteur en Sociologie, **José Mvuzolo Bazonzi** est Professeur Associé au département de Sociologie et chercheur au Centre d'Etudes Politiques (CEP), à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN). Auteur de plusieurs publications, son intérêt scientifique porte notamment sur la migration, les conflits, la gouvernance et la culture urbaines, ainsi que sur les relations Chine Afrique. Il est également co-administrateur de ResCongo, le réseau des chercheurs congolais sur la paix et la sécurité.

Parmi ses publications sur la question migratoire, on peut retenir :

- i) « Diaspora et développement » : in Babacar Ndione (dir.), *L'Afrique centrale face aux défis migratoires*, Bruxelles, ACP Migration, juin 2014, pp. 13-31 ;
- ii) « Migrations transfrontalières et intégration en Afrique centrale : défis et enjeux », *Actes du Colloque international Migrations et Conflits au 21^{ème} siècle*, Collection Cultures et Mémoires Vivantes, Pole Institute, Goma, 3-4 juillet 2017, pp. 59-72 ;
- iii) « Les relations entre réfugiés centrafricains et communautés d'accueil à Inke (Nord-Ubangi) : de la brouille à la concertation », *Cahier du CERPRU*, Personnes déplacées et provision de la justice en République démocratique du Congo, ISDR Bukavu, Numéro spécial, 25^{ème} année, N° 24, avril 2017 ;
- iv) « Considérations théoriques et empiriques sur le concept d'intégration : le cas des migrants nigériens à Kinshasa (RDC) », Conférence internationale sur les migrations africaines, organisé par l'UNESCO et l'université de Witwatersrand, du 5 au 8 septembre 2018, à Johannesburg (Afrique du Sud) ;
- v) « Périphéricités et précarité mobilitaire à Kinshasa : l'enjeu de la mobilité déjoué », in *Revue Espace géographique et société marocaine*, N°27, août 2019.



Olivier Guillaume Beer est Représentant Adjoint, Représentation Régionale de l'UNHCR en République Démocratique du Congo.

M. Olivier Beer est un ressortissant belge qui a grandi en République démocratique du Congo. Il est diplômé en droit de l'Université de Louvain-La-Neuve. De 1993 à 1996, il a travaillé en tant qu'agent d'éligibilité auprès du Commissariat général belge pour les réfugiés et les apatrides, puis comme Coordinateur adjoint auprès de l'Agence belge pour le développement et la coopération à l'ambassade de Belgique à Luanda, Angola.

Il a également travaillé brièvement avec la mission des Nations Unies pour le maintien de la paix en Angola (UNAVEM III) en tant qu'officier des droits de l'homme à Saurimo, couvrant la province de Lunda Norte.

M. Beer a rejoint le HCR en 1997, au Rwanda, en tant qu'agent associé de protection et, au cours des dernières années, il a agi en tant qu'officier supérieur de la protection dans divers pays africains tels que la République démocratique du Congo, le Kenya, la Guinée, l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Tchad, et le Mali. Il a organisé la réponse de protection pour des milliers de réfugiés et de personnes déplacées sur le continent africain.

D'août à décembre 2008, il a été nommé officier de liaison principal et chef d'Antenne du bureau Cape Town en Afrique du Sud afin de coordonner et d'organiser avec d'autres agences des Nations Unies et les autorités gouvernementales la réponse à la flambée de violence xénophobe qui a visé des milliers d'étrangers en mai 2008.

De janvier 2009 à décembre 2013, il a été Représentant du HCR auprès des institutions européennes à Strasbourg et a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme.

De janvier 2014 à janvier 2016, il a travaillé au Mali en tant que Représentant adjoint (protection) où il coordonnait le rapatriement des réfugiés maliens dans les pays voisins et la réponse à la protection des personnes déplacées, y compris la réponse au logement.

Il a quitté le Mali en février 2016 pour se rendre en République démocratique du Congo, où il est actuellement Représentant adjoint (protection), fournissant des stratégies d'intervention pour 540 000 réfugiés et 6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

M. Beer possède une expérience de la réponse aux urgences de conflit, de la protection des réfugiés et de la coordination des opérations humanitaires. Il est particulièrement intéressé par la recherche de solutions afin de permettre aux personnes déplacées de force de retrouver leur dignité et de reprendre leur vie en main.



Mme **Sandrine Desamours** est Administratrice Principale Régionale à la Protection pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) en République Démocratique du Congo, basée à Kinshasa.

Docteur en Droit et diplômée LLM de University of Miami School of Law, aux États-Unis, elle est polyglotte, parlant couramment l'anglais, le français et l'espagnol.

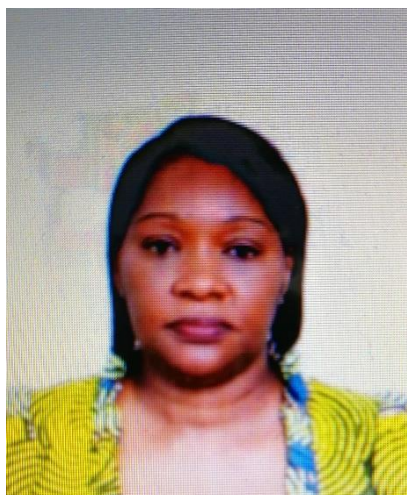
Dans ses attributions actuelles, elle couvre la République du Congo (ayant 4 bureaux de sous-délégation et 15 bureaux de terrain), le Gabon, la

Guinée équatoriale et Sao Tome et Principe.

Elle a une longue expérience en droit international des réfugiés pour avoir travaillé au HCR successivement en Mauritanie, en Tanzanie, au Cameroun, au Sénégal et en République Dominicaine où elle couvrait également le Haïti, la Jamaïque, le Trinidad et Tobago. Elle a en outre travaillé pendant cinq ans au siège secondaire du HCR, en Hongrie, en tant que formatrice, couvrant tous pays où le HCR est représenté.

Ses domaines d'intervention en tant que formatrice sont principalement ceux du droit international des réfugiés, des droits de l'homme, de droit international humanitaire et la prévention et réponse à la violence sexuelle et violence basée sur le genre. Ce poste lui permettra de dispenser les enseignements à l'Institut International du Droit Humanitaire (IIHL) et ce, en Espagnol, Anglais et Français. Ainsi, grâce à son plaidoyer et sa capacité de conception, le premier cours sur l'Apatrié fut introduit et dispensé à l'IIHL.

En octobre 2019, elle a coorganisé (de la part du HCR) à Kinshasa cette conférence internationale sur les solutions durables aux situations de déplacement en République Démocratique du Congo.



Le Professeur **Delphine Edith Emmanuel**, née Adouki, est Maître de conférences Agrégée et Chef de Département des Masters et des Formations Doctorales à la Faculté de Droit de l'Université Marien NGOUABI. Elle est Commandeur de l'Ordre du Mérite Congolais, Chevalier dans l'Ordre International des Palmes Académiques (OIPA/CAMES) et Membre de la Cour constitutionnelle. Elle a obtenu Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Etudes Internationales, Université Paris I Panthéon Sorbonne, Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en Administration Internationale, Université de Paris 2 Assas, est Docteur en Droit de l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne. Depuis 1992 elle était Assistant à la Faculté de Droit de l'Université Marien NGOUABI est depuis 2013

Professeur Agrégée de Droit Public. Depuis Décembre 2018 elle est Responsable du Département des Masters et des Formations Doctorales.



Aristide Flaubert Goungoulou-Mofini est **Expert en droits de l'Homme et de l'Etat de droit** au Bureau de l'Union Africaine à Kinshasa (RDC) assurant l'intérim du Chargé d'Affaires lors de la Conférence internationale sur les Personnes Déplacées internes. Il est également Observateur international d'élections auprès de l'Union Africaine, ancien Chef de Service du Département Partage de Vision et Relations publiques à l'ONG ACATBA en République centrafricaine, et ancien Surveillant au Lycée (français) Charles De Gaulle (à Bangui – RCA)



Francois Kabemba Nziki est Assistant Principal du Coordonnateur Général, Fond Social de la RDC (FSRDC). Il est un expert en développement social. Son parcours académique en Sciences sociales (Sciences et Techniques de Développement), couplé à plusieurs formations en développement et protection sociale, lui a permis de consolider son expérience d'abord comme homme de terrain (Chargé de la sensibilisation, vulgarisation et organisation du monde rural), ensuite comme manager opérationnel (Directeur provincial dans plusieurs provinces du pays) et actuellement il vient en appui au management stratégique du Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC) comme Assistant

Principal du Coordonnateur Général. Avec 15 ans d'expérience de gestion des projets du volet protection sociale en RDC financé par la Banque Mondiale, le Fonds Social se positionne comme le principal instrument de développement, de lutte contre la pauvreté et de mise en œuvre de la politique de la protection sociale en RDC. Son agilité lui permet d'agir tant comme instrument de développement que d'urgence en assouplissant ses procédures pour intervenir en cas de choc, à l'instar des crises épidémiologique ponctuelle telle que la Maladie à Virus Ebola. Les programmes mis en œuvre par le FSRDC sont sensibles aux conflits, à la personne vivant avec handicap, aux déplacés internes et retournés et aux réfugiés, en plus des communautés hôtes.



Barbara-Anne Krijgsman est Conseillère sur le Nexus Humanitaire Développement et Paix pour le DSRSG / RC / HC à Kinshasa.

Barbara a 20 ans d'expérience dans la gestion de processus stratégiques et de programme complexes dans des contextes de développement, humanitaires et de paix.

Son passé professionnel l'a amené à travailler à Vienne, au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, en Serbie, en Sierra Leone, en Irak, en RDC, au Soudan, en Soudan du Sud, en RCA, en Somalie et à New York. Ceci lui a permis de présenter des expériences comparatives dans les

domaines de bonne gouvernance, gestions des crises et relèvement, et de partenariats acquis sur le terrain et aux sièges, et de les mettre en œuvre dans les contextes de ses missions.



Bernard Lututala Mumpasi est docteur (Ph.D.) en Démographie de l'Université de Montréal (1987). Il est actuellement Professeur ordinaire à l'université de Kinshasa, Département des sciences de la population et du développement, Faculté des sciences économiques et de Gestion. Il y enseigne ou a enseigné l'Introduction à la démographie, les Migrations et les Méthodes de recherches en sciences sociales, ainsi que dans d'autres universités congolaises (Université Kongo, Université Protestant au Congo, Université William Booth, Institut Supérieur des Sciences de l'Information et de la Communication), d'Afrique (Université Cheikh Anta Diop de Dakar et Institut Supérieur des Sciences de la Population de l'Université de Ouagadougou) et du monde (Université de Montréal).

Parallèlement à ses charges d'enseignement, il a eu à diriger plusieurs institutions de formation et de recherche en RDC et en Afrique : Secrétaire Exécutif Adjoint du Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA), 2009-2013 ; Directeur General du Centre Régional de Recherches et de Documentation sur les Femmes, le Genre et la Construction de la Paix dans la région des Grands-Lacs (CERED), 2014-2017 ; Recteur de l'Université de Kinshasa, 2005-2009 ; Recteur de l'Université Kongo, 2002-2005 ; et Président de l'Union pour l'Etude de la Population Africaine (UEPA), 1996-1999.

Il est actuellement Directeur Général du CEDESURK (Centre de Documentation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et de la Recherche à Kinshasa).

Il est spécialiste des Migrations et a publié une trentaine d'articles et ouvrages sur ce phénomène. Il a aussi dirigé ou co-dirigé à ce jour 5 thèses de doctorat sur les Migrations, et sur l'Entreprenariat à l'Université de Kinshasa, l'Université Catholique de Louvain en Belgique, et l'Université de Bordeaux.



Trésor Maheshe Musole est docteur en droit de l'Université catholique de Louvain où il a défendu une thèse portant sur la recherche du compromis entre le statut de réfugié et les droits politiques en droit international.

A ces jours, il est professeur de droit international à l'Université catholique de Bukavu où il enseigne les cours de droit des réfugiés. Il intervient également en qualité de chercheur au sein du Centre régional des droits de l'homme et de droit international humanitaire (CERDHO) au sein de la même université. Parmi ses domaines de recherche, il s'intéresse à la migration volontaire et forcée dans la région de Grands Lacs. Dans ce cadre, il exerce le

mandat de collaborateur scientifique à l'Université catholique de Louvain et il est membre actif de l'Équipe Droit européen et Migrations (EDEM).



Serge Makaya Kiela est Docteur en Droit Privé et Sciences Criminelles à Aix-Marseille Université. Il est Professeur des Universités et Coordonnateur du Centre de Recherche sur la Justice Transitionnelle.



Docteur en droit et avec un domaine de spécialisation en Droit international des droits de l'homme, Professeur **Egide Manirakiza** est Doyen de la Faculté de droit de l'Université du Burundi. Ses activités principales sont enseignements, recherches et services à la communauté.

Enseignements dispensés : Droit international public des droits de l'homme, Droit international humanitaire et Droit international pénal.

Ses recherches comprennent 11 publications dans les maisons et

établissements d'édition suivants : Etablissement Emile Bruylant (Belgique), Revue de la Cour suprême du Burundi, Revue burundaise de droit et société (Burundi) et Cahiers du CERDHO (Centre de droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire de l'Université catholique de BUKAVU (République Démocratique du Congo).

Services à la communauté : expertise au profit des structures nationales (Burundi) et internationales (ONG) et participation dans plusieurs conférences internationales.



Ivon Mingashang est avocat (barreau de Bruxelles et Kinshasa-Gombe) & professeur d'université (faculté de droit, Université de Kinshasa). Il est Chef du Département de droit international public et relations internationales de l'Université de Kinshasa ainsi que Directeur du Centre d'études en règlement des différends internationaux en Afrique, en sigle CERDIA.

Ses champs de recherches sont notamment Droit international public (= réglementation du recours à la force, règlement des différends internationaux ; responsabilité internationale, etc.) ; Droit des conflits armés (= conduite des hostilités ; protection des victimes ; les défis de la violence contemporaine au droit international humanitaire)

; et les grandes questions du droit international à travers la jurisprudence de la CIJ.

Il participe à des diverses activités relatives à la pratique du droit international tant au plan national qu'international.



Stéphane Amani L. Muhasanya est Analyste au Programme en charge des moyens d'existences durables et Energie au PNUD. Il a plus de 15 ans dans la gestion des programmes de relèvement communautaire en faveur des communautés, des retournés, des personnes déplacées et d'autres vulnérables spécialement dans les provinces de l'Ituri, du Nord Kivu, du Sud Kivu, de Tanganyika et de Kasai Central. Détenteur d'un Master of Business Administration, d'un master en intelligence économique et d'une licence en sciences économiques, il a une parfaite connaissance de la sous-région des grands lacs et des pays de la région ainsi que de la

problématique des personnes déplacées et de leur réintégration.



Claudine Mushobekwa Kalimba est Conseillère Juridique Régionale du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Depuis 2012 elle était Conseillère juridique régionale des services consultatifs en droit international humanitaire pour les pays de l'Afrique centrale et de l'Océan Indien au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ce poste couvre huit (8) pays d'Afrique centrale : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tome et Principe. De 2000 à 2017 : Chef des travaux à la faculté de droit de l'Université Protestante au Congo. De 2004 à 2009 : Membre du Bureau du Comité Préparatoire National de la Conférence Internationale pour la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs (CIRGL) et Point focal national chargé des «

Questions humanitaires et Sociales ». De 2000 à 2009 : Fonctionnaire au Ministère des Affaires Etrangères / Direction des Affaires juridiques et du Contentieux/ Division des

Consultations juridiques. De 1988 à 1994 : formatrice, et sensibilisatrice à l'ONG « Eveil de la femme zairoise ».

Claudine Mushobewka Kalimba a participé à plusieurs formations, dont les plus pertinentes sont : Antonio Cassese summer school sur « Transitional justice, conflict and human rights », organisé par l'Université de Genève et l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains à Genève / Antonio Cassese Initiative for Justice, Peace and Humanity ; « Summer school on Human rights and transitional justice », sur le thème « Justice, Reparations and Development », organisé par Grotius Centre for international legal studies et Leiden University, à La Haye ; Université d'été bilingue sur le Droit Pénal International 2011, organisée par Grotius Centre for international legal studies et Leiden University, à La Haye ; 12ème session du Cours d'été sur le Droit des réfugiés, organisée par l'Institut International des Droits de l'Homme RENE CASSIN (IIDH) et le Haut - Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), à Strasbourg ; et la 3ème session du Cours de perfectionnement de l'Académie de Droit International de La Haye sur « les normes internationales de sécurité et leur incorporation dans le droit public et le droit privé », à La Haye.



Ornella Nsoki est Consultante en Protection Social, Banque Mondiale. Ornella est spécialiste en gestion de projet de développement et possède une vaste expérience dans le développement de projet communautaire, ce qui lui a valu une reconnaissance dans le Mandela Washington Fellowship, programme phare du président Barack Obama destiné aux jeunes leaders africains. Elle a rejoint la Banque Mondiale en 2017 d'abord comme consultante en ICT4D Change Management pour le compte du projet Allo Ecole et actuellement comme consultante en Protection Sociale dans le cadre du projet de Stabilisation de l'Est pour la Paix (STEP). Le STEP, mis en œuvre par le Fond Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC), soutient les ménages pauvres et vulnérables dans 7

provinces de la RDC (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika, Tshopo, Haut-Uele, Bas-Uele et Ituri) à travers des travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) et CCD (Community Driven Development) visant à construire des infrastructures sociales de base. Le projet est au cœur du portefeuille croissant de Protection Sociale et d'Emplois (SPJ) de la Banque Mondiale en RDC, qui se veut de renforcer la mise en œuvre de filets de sécurité sociaux et d'inclusion productive. Le portefeuille de protection sociale est axé sur la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, particulièrement dans des contextes fragiles et les zones affectées par le déplacement forcé.



Madame Maya Sahli-Fadel a rejoint la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) en novembre 2011. Au sein de la Commission elle est la Rapporteuse Spéciale sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique ; ainsi que membre du Groupe de travail sur la peine de mort en Afrique et de celui sur les droits économiques, sociaux et culturels. De nationalité algérienne, elle enseigne le droit international Humanitaire et est chargée des travaux de Droit international à la Faculté de droit d'Alger, chargée des travaux dirigés au sein de l'Ecole Supérieure de la Magistrature, elle intervient également à l'Institut Diplomatique et Des Relations Internationales et auprès du Ministère des Affaires Etrangères, dans le cadre de la préparation aux examens professionnels, sur la protection des droits humains. Elle est membre du conseil

d'administration de l'institut diplomatique et des relations internationales, du Conseil Pédagogique de L'Ecole Supérieure de la Magistrature et de janvier 2008 à 2013 membre du Conseil Supérieur de la Magistrature. Elle a également été membre du groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, de 2008 à 2014 et elle fait partie de la mission d'enquête Indépendante des Nations Unies au Burundi (UNIIB).



Tom Syring est Président et Directeur de Recherche à la Human Rights Research League (Ligue de Recherche sur les Droits de l'Homme) et le 2019-2020 Conférencier Invité de l'American-Scandinavian Foundation (Fondation Américano-Scandinave) sur l'État de droit et la Migration forcée et Professeur Associé de Droit à la Ohio Northern University aux États-Unis. Il est également affilié à la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et à l'Institut Max-Planck de droit public comparé et de droit international à Heidelberg, Allemagne, en tant que chercheur invité. Il a enseigné à l'Université d'Oslo et à l'Université de Boston en tant que chargé de cours en droit international et chercheur invité Fulbright. Syring a notamment publié et donné des conférences sur des questions se croisant entre le droit international humanitaire, le droit pénal international, le droit

des réfugiés et les droits de l'homme. Les projets de recherche récents et en cours comprennent un livre sur les causes profondes des crises de réfugiés prolongées (Still Waiting for Tomorrow : The Law and Politics of Unresolved Refugee Crises, co-édité, avec Susan Akram) ; et un livre à paraître, co-édité (avec Richard Falk), sur la responsabilité des États envers les réfugiés et autres personnes ayant besoin de protection dans le contexte de la guerre et de l'occupation (War, Occupation, and Refugees, Routledge 2020). Tom Syring est cofondateur et ancien coprésident du Groupe de réflexion sur le droit international des réfugiés de la American Society of International Law (Société américaine de droit international), et un modérateur du Groupe de réflexion sur le droit de l'immigration et des réfugiés de la Société européenne de droit international.



Docteur en Relations internationales de l'Université de Lubumbashi, **G. Ngoie Tshibambe** est Professeur ordinaire et enseigne à l'UNILU en étant professeur visiteur à l'Université Officielle de Bukavu.

Auteur de plusieurs livres et articles scientifiques dans des revues et des encyclopédies, il a publié entre autres un chapitre dans *Traité des relations internationales* (Paris, Editions de Sciences Po, 2013), dans *Geopolitics and Knowledge* (London : Rowman and Littlefield, 2018) et dans *Forging African communities: Mobility, integration and belonging*, (London, Palgrave Macmillan, 2018).

Ses domaines d'intérêt sont notamment les migrations, l'intégration économique, l'analyse et la résolution des conflits, la géopolitique des savoirs et le système des pensées. Ancien Doyen de la Faculté

des Sciences sociales, politiques et administratives, il est actuellement le Directeur de Cabinet du Recteur de l'Université de Lubumbashi.



Martine Villeneuve est Directrice du Conseil danois pour les réfugiés en RD Congo depuis avril 2018.

Elle est titulaire d'une M.Sc. en Management – M.A en Gestion des collectivités locales.

17 ans d'expérience dans le secteur humanitaire, dont 4 en recherche scientifique attaché à la Chaire Claire Bonnenfant, Université Laval.

Martine Villeneuve a 10 ans d'expérience dans les situations d'urgence, de conflit et post conflit. Elle a travaillé en République démocratique du Congo, en République Centrafricaine, en Turquie sur la Crise des réfugiés Syrien et sur les questions de migration mixte, en Somalie, au Libéria, en Guinée et au Burkina Faso.

Elle a expertise en matière de protection des civils, sur les questions de genre, conflits et développement, la résilience et la reconstruction ;



Kakese Vinalu est Coordonnateur National de la CIRGL (Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs) en RDC depuis Octobre 2015. A ce titre, il a participé à plusieurs rencontres, réunions, séminaires, fora organisés dans le cadre de la CIRGL en RDC, en Afrique, en Europe et en Amérique. Il est Ancien Conseiller du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale en charge de la CIRGL et CEPGL. En cette qualité, il a participé à plusieurs Sommet et réunions Interministériels de la CIRGL ; Ancien Député National ; Ancien Conseiller du Ministre de Travail et Prévoyance Social ; Ancien Conseiller du Ministre de Travail et Prévoyance Social ;



Conférence Internationale sur les solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo à l'occasion du 10ème anniversaire de la Convention de Kampala sur le déplacement interne et du 50^{ème} anniversaire de la Convention de l'Union Africaine de 1969 pour les réfugiés en Afrique

22 au 24 octobre 2019

COMMUNIQUE FINAL

1. Les 22, 23 et 24 octobre 2019, il s'est tenu à Kinshasa, une Conférence Internationale sur les solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo à l'occasion du 10ème anniversaire de la Convention de Kampala sur le déplacement interne et du 50ème anniversaire de la Convention de l'Union Africaine de 1969 pour les réfugiés en Afrique.
2. L'ouverture solennelle et la clôture ont été faites par Son Excellence, Monsieur **Gilbert Kankonde Malamba**, Vice Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières.
3. Les discours d'ouverture et de clôture ont été prononcés respectivement par :
 - La Représentante Régionale du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) ;

- Le Représentant du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) ;
 - Le Représentant du Human Rights Research League (HRRL);
 - Le Représentant de l'Union Africaine (UA).
4. Ont participé aux travaux de ladite conférence internationale, les hauts experts des différents Ministères du Gouvernement Central de la République démocratique du Congo, les Gouverneurs et autorités provinciales et locales de l'Ituri, du Sud Kivu, du Nord Kivu et du Kasai Central, les experts de la Police Nationale Congolaise, les professeurs des universités des pays des grands lacs (RDC, Burundi, Congo Brazzaville), les experts des ambassades et missions diplomatiques ainsi que ceux de l'Union Africaine et la CIRGL, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres agences du système des Nations Unies et Organisations Internationales, du CICR, des ONGs nationales et internationales, personnes déplacées internes et communautés hôtes, Comité Technique Interinstitutionnel de lutte contre l'apatridie en République démocratique du Congo, CTLA en sigle
5. Plusieurs thèmes ont été développés par les professeurs, les experts des ministères, les fonctionnaires des Nations Unies, le Comité International de la Croix rouge et les autres intervenants de l'administration.

Les Parties informent le public et toutes les parties prenantes intéressées ont adopté la feuille de route et retiennent les recommandations ci-après :

Au gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC):

- a)** Parachever le processus de ratification de la convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes (dite convention de Kampala) en déposant les instruments de ratification auprès de la commission de l'Union Africaine (conformément à l'article 16 alinéas 21 de la convention de Kampala) ;
- b)** Organiser le recensement biométrique national de la population
- c)** Mettre en œuvre le pacte de la CIRGL et ses protocoles notamment ; protocole sur l'assistance aux personnes déplacées et celui relatif à la propriété des rapatriés
- d)** Mettre en œuvre la convention de Kampala une fois ratifiée ainsi que le Pacte des Grands Lacs sur la sécurité, la stabilité, et le développement dans la Région des Grands Lacs, ratifié par la RDC, et ses protocoles, notamment le protocole sur la protection des personnes déplacées ;
- e)** Adopter une loi spécifique sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes accompagnée d'une politique nationale ainsi que d'un cadre d'application ;
- f)** Organiser un programme d'information et d'éducation sur la convention de Kampala à l'attention des acteurs de la Société Civile, des déplacés internes et des communautés hôtes y compris la traduction de la convention de Kampala dans les 4 langues nationales ;
- g)** Travailler en amont des crises de déplacement en mettant en place des mécanismes visant à renforcer le tissu social et à promouvoir la cohabitation pacifique entre les communautés en conflits, en impliquant pleinement les femmes et des autres groupes à risque (notamment les personnes appartenant à des groupes minoritaires et autochtones) dans les efforts de gestion des conflits, de réconciliation et de reconstruction ;
- h)** Améliorer les mécanismes d'alerte rapide pour prévenir les crises qui entraînent le déplacement des populations et s'assurer que la réponse d'urgence ne constitue pas la seule réponse aux problématiques du déplacement.
- i)** Mettre en place un cadre national devant contribuer à garantir les droits au logement, terre et propriété ;

¹. L'article 10 de la convention de Kampala stipule que « les instruments de ratification ou d'adhésion sont déposés auprès du Président de la Commission de l'Union africaine »

- j) Assurer la justice et réparation aux victimes de violations de droits humains et du droit international humanitaire y inclus les survivants des violences sexuelles ;
- k) S'approprier le cadre de recherche des solutions durables et mettre en œuvre des dispositions concrètes visant à assurer aux personnes déplacées des conditions d'un retour digne, sécurisé et durable dans leurs milieux d'origine ou de leur intégration durable dans les communautés d'accueil ;
- l) Financer la stratégie nationale sur les solutions durables ;
- m) S'attaquer aux problèmes de développement qui se posent dans les situations de déplacement interne ;
- n) Assurer une planification urbaine dans les zones ayant accueilli des personnes déplacées internes (PDI) et/ou réfugiés et renforcer la capacité des systèmes sociaux, politiques, économiques, de justice et de sécurité afin de faciliter l'installation des PDI et rapatriés ciblés dans les zones approuvées ;
- o) Veiller à ce que les budgets nationaux et les plans de développement nationaux et provinciaux consacrent les ressources suffisantes à la protection et à l'assistance des personnes déplacées internes et leurs apporter des solutions durables ;
- p) Fournir des documents d'identité y compris l'acte de naissance et autres documents attestant la nationalité aux personnes qui ont le droit de recevoir de tels documents pour leur éviter l'apatridie Sous la coordination du Comité Technique Interinstitutionnel de lutte contre l'apatridie en RDC,;
- q) Identifier les individus que l'on appelle « Mbororos » et rechercher une solution nationale à cette situation de transhumance ;
- r) Adopter une vision et politique générale en matière de protection et solutions pour les personnes déplacées et réfugiées.

Aux acteurs humanitaires, de développement et de paix :

- a) Poursuivre auprès du gouvernement de la RDC le plaidoyer en faveur de la ratification, de l'intégration et de la mise en œuvre intégrale de la Convention de Kampala ;

- b) Promouvoir un leadership et une coordination interinstitutionnelle et intersectorielle efficace et responsable en matière de solutions durables au déplacement interne ;
- c) Opérationnaliser le cadre de concertation humanitaire et renforcer la redevabilité envers les bénéficiaires ;
- d) Assurer que les processus de planification humanitaires, de développement et de paix appuient la politique nationale de la RDC de mise en œuvre des solutions durables au déplacement interne ;
- e) Renforcer l'approche nexus basée sur la complémentarité entre les interventions humanitaires, la paix, et le développement ;
- f) Soutenir la solidarité des communautés d'accueil plutôt qu'alimenter la dépendance à l'aide humanitaire.
- g) Plaidoyer auprès de l'état congolais, des donateurs étatiques, privés ou multilatéraux pour financer la stratégie nationale sur les solutions durables ;
- h) Soutenir les efforts de réconciliation de la paix et assurer le suivi des mécanismes de la convention de Kampala
- i) Informer et mettre à la disposition du pouvoir judiciaire et aux auxiliaires de la justice les instruments juridiques relatifs à la protection des personnes déplacées internes, réfugiés, apatrides.
- j) Appuyer des cliniques juridiques afin de fournir des informations et des conseils aux personnes déplacées sur l'accès à leurs droits et utiliser le système d'assistance gratuite des barreaux de la RDC ;
- k) Renforcer les programmes éducatif, d'appui psychosocial et la sante de la reproduction des personnes déplacées, retournées tant au niveau individuel que communautaire ;
- l) Proposer une politique nationale de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) adaptée aux réalités locales.

Aux bailleurs:

- a) Financer la stratégie nationale sur les solutions durables ;

- b) Engager des fonds de développement dans les zones à forte concentration de déplacés ou réfugiés, ou dans les zones de retour des futurs rapatriés ;
- c) Encourager l'Etat congolais à développer une politique nationale liée au déplacement interne et la question des réfugiés.

Aux parties prenantes à la feuille de route sur les solutions durables au déplacement forcé :

- a) S'engager à mettre en place un cadre de suivi et évaluation soit élaboré pour permettre le suivi des progrès et de mesurer le niveau d'atteinte des résultats.
- b) S'engager à impliquer activement les communautés déplacées et hôtes dans la conception et la mise en œuvre de politiques et solutions durables au déplacement.
- c) Promouvoir les connaissances, la sagesse et les pratiques traditionnelles et locales intégrant les solutions durables pour améliorer et enrichir la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des PDI et Rapatriés intégrant.
- d) Engager le secteur privé à la recherche de solutions aux problèmes des personnes déplacées à travers la mobilisation des ressources ;
- e) Développer un outil commun et un cadre de validation des données Autorités - Acteurs humanitaires sur les personnes déplacées internes.

Les travaux se sont déroulés dans un esprit empreint de convivialité et de cordialité, avec l'objectif commun de trouver des solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 24 octobre 2019

Au-delà des mots : Conférence internationale sur les solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo, Kinshasa – 22 au 24 octobre 2019



Feuille de route

Conférence internationale sur les solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo

Kinshasa, 22 au 24 octobre 2019

I. Introduction

1. 2019 est l'année de l'Union africaine pour les réfugiés, rapatriés, personnes déplacées internes et solutions durables aux situations de déplacements en Afrique. En effet, le mois d'octobre 2019 coïncide avec le 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique¹ et le 50^{ème} anniversaire de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique².
2. Avec plus de 4 millions de personnes déplacées, l'Afrique et plus particulièrement, la République démocratique du Congo a connu une augmentation sans précédent du nombre de personnes déracinées par les conflits et des conditions de vie désastreuses, traversant parfois plusieurs régions en route vers la sécurité. En réponse aux défis posés par ces modes de conflit et de déplacement, certains États et organisations régionales ont tenté de trouver des accords. C'est ainsi la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, CIRGL³ en sigle, a adopté le 15 décembre 2006 le Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la région des Grands Lacs y inclus un Protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées avant que l'UA a adopté en 2009 la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique à Kampala.
3. 50 ans après la convention de l'UA régissant les aspects propres aux problèmes spécifiques des réfugiés en Afrique, et 10 ans après la conclusion de la convention de Kampala relative à la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, en quels termes se présente la situation des déplacements internes en RDC et quelles sont les perspectives pour renforcer la mise en œuvre des solutions durables à cette problématique ? Il s'agit également d'une occasion d'évaluer les progrès en matière de solutions aux déplacements forcés dans la région des Grands Lacs et si les meilleures pratiques peuvent être partagées entre les pays.
4. Malgré ce cadre légal protecteur et préventif, il se développe un cycle négatif de déplacement soit plus de 20 ans de déplacement. Cette conférence est l'opportunité de rassembler les acteurs humanitaires, de développement et de paix y compris le gouvernement et la société civile afin de discuter de solutions qui pourraient briser ce cycle négatif des conflits et des déplacements et créer des opportunités durables, bénéfiques pour les populations déplacées de force et les communautés hôtes.

¹ La convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique a été adoptée par le sommet spécial de l'Union africaine tenu le 22 octobre 2009 à Kampala (Ouganda).

² La convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique a été adoptée le 10 septembre 1969 à Addis-Abeba (Éthiopie).

³ Composée de 12 États, à savoir l'Angola, Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Kenya, Rwanda, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Ouganda et Zambie ; la CIRGL est née de la prise de conscience qu'une résolution durable des conflits de la région exigeait une réponse globale et partagée.

II. Contexte

5. La plus grande partie des personnes déracinées par les conflits en Afrique restent dans la région sub-saharienne et ne migrent pas vers l'Europe ou ailleurs. La RDC et ses voisins représentent un cas particulièrement préoccupant avec environ 537.000 réfugiés en République démocratique du Congo. Ce dernier compte également un nombre important de réfugiés fuyant vers les pays voisins soit un total de 814.975 à la date du 31 septembre 2019.
6. Un nombre record des personnes déplacées à l'intérieur de ses frontières soit environ 4.480.000 personnes. Ces déplacements sont liés notamment ; à la mauvaise gouvernance et l'absence d'un Etat de droit débouchant souvent à l'instabilité politique, économique et sécuritaire ; et à la mauvaise gestion des ressources naturelles.
7. Outre les graves violations des droits de l'homme lors des déplacements, les personnes sont à risque d'apatridie car en effet, lors des conflits il y a perte des documents ou déstructurations ainsi que la destruction des archives faisant en sorte que les personnes soient dans l'impossibilité de prouver leur nationalité.

II.1 Les défis de déplacement interne en République démocratique du Congo

8. Les Chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union africaine ont reconnu dans le préambule de la convention de Kampala « la gravité de la situation des personnes déplacées qui constitue une source d'instabilité et de tension continues pour les États africains ». Oui en effet ; les déplacements internes engendrent des carences transversales notamment, la dégradation de l'environnement, la déforestation, l'insécurité, l'insécurité alimentaire, les conflits fonciers, l'insuffisance d'eau potable, etc. peuvent alimenter des tensions entre les personnes déplacées et les populations hôtes. Parfois, les déplacés internes qui tentent de retourner dans les zones d'origines trouvent leurs maisons détruites ou occupées par des (anciens) membres de groupes armés ou par des familles ou des membres de groupes ethniques qui étaient en conflit avec le groupe ethnique de la personne renvoyée.
9. La recommandation n°7 du sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique invite les États membres à « respecter l'Etat de droit dans la distribution, l'acquisition, l'appropriation, l'utilisation, l'exploitation et le contrôle des ressources naturelles dont la terre, les forêts, l'eau et les minerais en vue de protéger les droits de l'État, des communautés locales aussi bien que de la propriété privée ; et renforcer la transparence dans l'exploitation des ressources naturelles et dans l'utilisation des recettes publiques tirées de leur exploitation ».
10. Le risque d'apatridie constitue un autre défi et surtout avec la destruction des archives de l'état civil, la perte et/ou destruction des documents d'identité et ce, associé à un dysfonctionnement du système d'État civil, des milliers de personnes en situations des déplacements courent le risque d'apatridie en République démocratique du Congo.

II.2 Les efforts de prévention de déplacement interne

- 11.** L'UA et la CIRGL tout comme la République démocratique du Congo développe des initiatives de prévention de déplacement interne. C'est à ce titre que la CIRGL a adopté le pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la région des Grands Lacs, auquel s'ajoutent des protocoles sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées, sur les droits de propriété des personnes de retour, sur la prévention et la répression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants, etc. avant que l'Union africaine n'adopte en 2009, la convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux déplacés internes.
- 12.** De plus, lors du sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, 24 recommandations ont été adoptées par les ministres de l'Union africaine chargés des questions du déplacement forcé. La recommandation n°4 invite les États membres à « mettre en place le cas échéant, des mécanismes nationaux de haut niveau pour résoudre le problème du déplacement forcé, en mettant un accent particulier sur les causes profondes et, avec pour objectif, d'éliminer ce phénomène sur le continent ».
- 13.** La République démocratique du Congo à travers le Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières et celui des Actions humanitaires et Solidarité nationale a mis en place un cadre de concertation humanitaire avec comme objectif de réunir la multitude des acteurs, prévenir les gaps et chevauchements, veiller à une approche globale, définir les priorités communes et rechercher le résultat collectif plus efficace.

II.3 Domaines prioritaires de la feuille de route

- 14.** Les domaines prioritaires de la feuille de route ciblent les politiques et normes en termes de solutions durables au déplacement forcé, les institutions nationales, provinciales et locales ainsi que les communautés et enfin, le mécanisme de coordination.

a. Politiques et Normes

- Déposer les instruments de ratification auprès du Président de la Commission de l'Union africaine conformément à l'article 16 alinéa 2 de la convention de Kampala. En effet, la loi n°14/25 du 8 juillet 2014 autorise la RDC à ratifier la convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées⁴. Six ans après, les instruments de ratification n'ont pas encore été déposés.
- Harmoniser le cadre légal national avec les prescrits de la convention en adoptant une loi nationale sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes.

b. Coordination

- Mettre en place un cadre de coordination interinstitutionnelle et intersectorielle efficace et responsable sur les solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo.

⁴ Loi n° 14/025 du 8 juillet 2014 autorisant la ratification par la République démocratique du Congo de la convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique adoptée le 22 octobre 2009 à Kampala in « Journal Officiel de la République démocratique du Congo n°14, 55^{ème} année, Kinshasa 15 juillet 2014 ».

c. Soutien institutionnelle & Mobilisation des ressources

- Soutenir la gouvernance locale des institutions nationales, provinciales et locales ainsi que les communautés pour plus de capacité d'absorption des crises.
- Mobiliser les ressources pour prévenir et répondre au déplacement interne dans chaque phase de l'urgence, du déclenchement de la crise, à la stabilisation jusqu'au développement.

III. Résultats et actions à soutenir par les parties prenantes

III.1 Politiques et Normes

- La République démocratique du Congo parachève le processus de ratification de la convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en déposant les instruments de ratification.
- Des normes de protection et d'assistance aux personnes déplacées internes sont adoptées par la République démocratique du Congo y compris une loi spécifique sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes, qui consacre par ailleurs des dispositions concrètes visant à assurer aux personnes déplacées des conditions d'un retour sécurisé et durable dans leurs milieux d'origine ou de leur intégration durable dans les communautés d'accueil.

✓ ***Indicateurs***

- Un accusé de réception de dépôt des instruments de ratification de la convention de Kampala auprès du Président de la Commission de l'Union africaine
- Une loi sur la protection, l'assistance aux personnes déplacées internes avec des dispositions sur le retour et la réintégration durables promulguée par le président de la République

	Résultats et actions de préparation (politiques et normes)	Soutiens par les parties prenantes
1.	Préparer le dossier des instruments ratifiés à déposer à l'Union Africaine	Ministère des Affaires Etrangères (CICR) et Ministère des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale (HCR)
2.	Voter la loi sur les PDIs par le Parlement et promulgation de la loi nationale sur les PDIs par le Président de la République et publication au Journal Officiel	Parlement et Présidence de la République (CICR Groupe Amis du droit de l'Homme / HCR Groupe des amis de la Campagne visant à mettre fin à l'apatridie. Invitations mutuelles / activités conjointes)
3.	Délivrer aux personnes déplacées internes et aux réfugiés les actes d'état civil et autres documents d'identité nécessaires attestant la nationalité aux personnes qui ont droit de recevoir de tels documents pour la jouissance et l'exercice de leurs droits ⁵	Gouvernement de la RDC, Ministères de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, Justice et Garde des Sceaux et Acteurs Humanitaires et partenaire techniques et bilatéraux (HCR)
4.	Organiser le recensement général Biométrique national de la population a vocation administrative	Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières (ONIP) et toutes les EAD, FNUAP, CTLA, UNHCR (avec INS)
5.	Restaurer l'autorité de l'État (sécurité et traque des groupes armés) et capitaliser les compétences des Universités et institutions supérieures	Gouvernement de la RDC, Ministères de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, Justice et Garde des Sceaux et défense nationale ; Action commune de divulgation (HCR/CICR) ; Capitaliser les compétences des Universités et institutions supérieures (HCR/CICR/HRRL)
	Sous actions	
1.	Signer la lettre donnant mandat au Groupe Technique de Travail (GTT) de jouer le rôle du cadre de mise en œuvre de la Convention de Kampala	Ministères de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, et Actions humanitaires et Solidarité nationale (HCR)
2.	Réunion de l'équipe technique pour présenter l'avant-projet et compiler les inputs collectés des parties prenantes pour son enrichissement	Groupe Technique de Travail (HCR/CICR)
3.	Transmettre l'avant-projet de Loi nationale à la Commission des lois du Gouvernement pour discussion et validation ainsi que le suivi pour la transmission à l'Assemblée Nationale	Groupe Technique de Travail ; Plaidoyer à travers les « groupes d'amis » (HCR/CICR)
4.	Plaidoyer pour inscrire à l'ordre du jour de la session parlementaire (il faudrait une date pour examen et adoption) le projet de Loi nationale sur les PDIs	Groupe Technique de Travail ; Calendrier doit être voté ; Ensuite plaidoyer pour que cela soit à l'ordre du jour
5.	Promulgation de la Loi nationale sur les PDIs par le Président de la République et publication au Journal Officiel	Présidence de la République

⁵ Il s'agit notamment de l'acte de naissance, la carte d'identité nationale, du certificat de nationalité, passeports, documents d'identité personnelle, certificats civils, extraits d'actes de naissance et de contrats de mariage.

6.	Signature d'un Arrêté interministériel portant mesures d'application de la Loi nationale sur les PDI par le Ministre de l'Intérieur et celui ayant dans ses attributions les Actions Humanitaires	Ministre de l'Intérieur et celui ayant dans ses attributions les Actions humanitaires (HCR)
7.	Organiser un programme d'information et d'éducation sur la Loi et la Convention sur les PDI à l'attention des acteurs de la Société Civile et autres entités intéressées y compris la traduction de la loi et convention de Kampala dans les 4 langues nationales	Ministre de l'Intérieur et celui ayant dans ses attributions les Actions humanitaires ; Formation et éducation (CICR) ; Traduction (HCR)
8.	Apporter un appui technique et financier au programme de recensement biométrique national de la population à vocation administrative	Bailleurs et partenaires bilatéraux (HCR)

III.2 Coordination

- Les acteurs humanitaires, de développement et de paix promeuvent un leadership et une coordination interinstitutionnelle et intersectorielle efficace et responsable en matière de solutions durables contre le déplacement interne.
- ✓ **Indicateur**
- # des mesures sociales, administratives, politiques et juridiques de mise en œuvre des solutions durables au déplacement forcé prises par le cadre de coordination

III.3 Efficacité

- Les évaluations des besoins, les analyses et les processus de planification humanitaires, de développement et de paix appuient la politique nationale de la RDC de mise en œuvre des solutions durables au déplacement interne.
- ✓ **Indicateurs**
- # de missions d'évaluation des besoins, d'analyses conjointes humanitaire – développement – paix réalisées dans la recherche de solutions durables
- # projets conjoints (NEXUS) de promotion de solutions durables au déplacement forcé en RDC

III.4 Soutien Institutionnel & Mobilisation des ressources

- Les institutions nationales, provinciales et locales ainsi que les communautés développent des capacités d'absorption des crises.
- Des ressources sont disponibles pour prévenir et répondre au déplacement interne dans chaque phase de l'urgence de la préparation et du déclenchement de la crise, en passant par la phase de stabilisation jusqu'au développement.
- ✓ **Indicateurs**
- # institutions Étatiques, des structures communautaires soutenues et appuyées en matière de gouvernance locale
- # fonds alloués aux acteurs dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise, en passant par la phase de stabilisation jusqu'au développement

	Résultats et actions de suivi (coordination, efficacité, soutien institutionnel & mobilisation des ressources)	Soutiens par les parties prenantes
1.	Opérationnaliser le cadre de concertation humanitaire et soutenir le mécanisme de redevabilité envers les bénéficiaires	Ministères de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières et des Actions humanitaires et Solidarité nationale, Ministère des Affaires sociales, Ministère du Genre, Famille et Enfant
2.	Renforcer la gouvernance locale afin de doter des autorités à tous les niveaux des capacités d'absorption des crises	Ministères de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières et des Actions humanitaires et Solidarité nationale, Ministère des Affaires sociales
3.	Financer des initiatives en lien avec ce cadre de coordination en prélude au transfert des compétences aux autorités provinciales et locales	Gouvernement et partenaires techniques et bilatéraux
4.	Harmoniser les outils de planification humanitaire, de développement et de paix afin de s'assurer de la prise en compte des priorités relatives aux solutions durables	Gouvernement, Acteurs Humanitaires et partenaires techniques et bilatéraux
5.	Renforcer l'approche NEXUS basée sur la complémentarité des interventions humanitaires – Paix et Développement	Gouvernement, Acteurs Humanitaires et partenaires techniques et bilatéraux
6.	Coaching et capacitation sur la gouvernance locale ainsi que la chaîne pénale (police, juridictions civiles et militaires, etc.) y compris la justice coutumière des entités décentralisées afin de garantir une cohésion sociale, et l'accès aux droits et services de base à toutes les populations	Gouvernement, Acteurs Humanitaires et partenaires techniques et bilatéraux. Ministère du Genre, Famille et Enfant
7.	Plaidoyer auprès de l'État congolais, des donateurs Étatiques, privés ou multilatéraux pour financer la feuille de route ainsi que la stratégie nationale sur les solutions durables	Gouvernement, Acteurs Humanitaires et partenaires techniques et bilatéraux
8.	Travailler en collaboration avec le Comité local pour la sécurité de proximité	Tous les acteurs Humanitaires, de Paix et de développement
9.	Offrir une assistance multisectorielle devant conduire à l'autonomisation des communautés et communiquer avec les bénéficiaires que l'assistance ne sera offerte que dans les zones d'origine ou d'intégration	Tous les acteurs

IV. Soutenir la redevabilité pour l'action et les résultats

- 15.** Les parties prenantes engagées dans la Feuille de Route sur les solutions durables au déplacement forcé s'accordent sur l'importance de la mise en place de mécanismes susceptibles de maintenir l'élan, promouvoir la redevabilité et suivre le progrès dans la mise en œuvre des actions validées.
- 16.** Les parties prenantes se sont accordées à se servir des mécanismes de suivi et évaluation existantes sous la coordination de l'autorité Étatique pour assurer le suivi de la feuille de route. Le suivi et évaluation de sa mise en œuvre appuiera l'engagement continu du leadership humanitaire, des acteurs du développement, de la mission de maintien de la paix, des donateurs et de toutes les parties prenantes concernées par l'initiative sous la coordination de l'État congolais à travers l'institution désignée à cet effet.
- 17.** A ce sujet :
- Un cadre de suivi et évaluation sera élaboré pour permettre le suivi des progrès et de mesurer le niveau d'atteinte des résultats. Deux indicateurs seront développés par résultat pour suivre le progrès et la réalisation des résultats. De plus, les indicateurs de progrès ainsi que leur mode d'évaluation seront clairement définis et incorporés dans ce cadre.
 - Les évaluations suivront les directives aptes à mesurer la satisfaction, les résultats positifs attendus, les résultats inattendus, la durabilité de l'intervention, le rapport cout-efficacité à travers la réalisation d'évaluations participatives et représentatives.
- 18.** Sous la coordination du Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières ainsi que celui des Actions Humanitaires et Solidarité nationale, le HCR, le CICR, la HRRL, la CIRGL et les acteurs de développement (PNUD, BM, etc.) proposent des orientations stratégiques dans la mise en œuvre de la feuille de route.

V. Les parties prenantes

Cf. la liste des parties prenantes à la conférence.

Liste des participants

Nom	Organisation	Fonction	Lieu d'affectation
Abdi Mohamed Dirieh	CICR	Chef de la délégation adjoint du CICR en RDC	
Abdol Hussein Shakira	AIRD	Directeur des opérations	Kinshasa
Abdoulaye MAR	UA	Expert DH	Kinshasa
Achille Katika	Ambassade de Suisse	NPO	Kinshasa
Afra Sophie Ure	OIM	Stabilisation programme	
Alain Kyro Malimutoto	CICR	Assistant Communication	Kinshasa
Albert Tebembeto	Ministère des Droits Humains	Conseiller	Kinshasa
Alexandre Becquevort	War Child UK	CD	Kinshasa
Antonie Kræmer	Bureau de l'Ambassade Royale de Norvège	Conseiller d'Ambassade	Kinshasa
Anthony Mboma	HCR	Associé de protection	Kinshasa
Antoine Kasongo	Coopération canadienne PSAT	Spécialiste en Assistance Humanitaire internationale et éducation	
Aristide Flaubert Goungoulou-Mofini	Union Africaine	Human Rights and Rule of Law Expert	Kinshasa
Arlaine Bahati	Vision sociale ASBL	Officier de programme	Kinshasa
Augustin Kapika	ADSSE	Directeur Général	Kinshasa
Bahemurwaki Alasha Jeanne	Gouvernement de l'Ituri	Commissaire actions humanitaires	Bunia
Balamage N'Kolo Boniface	Assemblée Nationale	2ème vice-président de l'Assemblée nationale	
Bamanisa Saidi Jean	Gouvernement de l'Ituri	Gouverneur de la Province de l'Ituri	
Barbara-Anne Krijgsman	Bureau intégré de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies à Kinshasa	Conseillère sur le Nexus Humanitaire Développement et Paix	Kinshasa
Baruani José	CIDIPRI	Professeur à l'Université Protestante au Congo	Kinshasa
Bashengezi Paulin	CICR	Communication adjoint	Kinshasa
Baswe Tshimala	Ministère du Plan	Chef de division	Kinshasa
Bebeko Jipsy	Studio des Indépendants		Kinshasa

Ben Bonginda	ACAJ	Chargé de monitoring	Kinshasa
Benjamin Mulamba	UPN	DIRCAB	Kinshasa
Bernard Lututala	Université de Kinshasa	Professeur	Kinshasa
Bertrand Yamaha	HCR	Cluster coordinateur	Bukavu
Bienvenu KAHINDO MULAHU	Forum International des Femmes de l'Espace Francophone	Déléguée / Coordinatrice Provinciale de la FIFEF	Goma
Bonginda Bidiabi Ben	ACAJ	Chargé de monitoring	Kinshasa
Busasi Jonathan	CICR	Producteur AV	Kinshasa
Cardina Futuro	UNOPS	Partnership Development	
Carine Nzau	Ministère de la Justice	Assistance du ministre	Kinshasa
Carol Lumingu	CICR	Chargé de la Communication publique	Kinshasa
Chakfalbo Padire	HCR	ICT	Kinshasa
Chantal Yelu Mulop	Présidence	Conseillère Spéciale du Chef de l'Etat en charge de la Jeunesse et Lutte contre les violences faites à la Femme	Kinshasa
Christian Kalume	CICR	Consultant	
Christophe Boulu	Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières	Conseiller	Kinshasa
Claudine Mushobekwa Kalimba	CICR	Conseillère juridique régionale	Kinshasa
Clementine CREMER	HCR		Kinshasa
Conde Minata	HCR	Senior Cluster Coordinateur	Kinshasa
Crispin Cizigizigi	RHA	Coordonnateur	Kinshasa
Deo Bitakuya Kamanda	HCR	Administrateur associé à la protection	Kinshasa
Desamours Sandrine	HCR	Administratrice principale régionale à la protection	Kinshasa
Désiré Iwangou	CIRGL	Directeur expert	Bujumbura
Dominic Sam	PNUD	Directeur pays en RDC	
Dorcas Iteke	CNR	Associé de protection	Kinshasa
Eddy Tshibasus	CICR	Conseiller du chef de délégation	Kinshasa

Efuma Paul Jean Paul	Communauté Bambuti	Délégué de la communauté Bambuti / Déplacée interne	Beni
Elisabeth Eyster	HCR	Chief of section IDPS-HCR TTQ	
Elodie Muzisirwa	Droit de patient	Présidente	Kinshasa
Elonda lolika Alexis	Ministère des Affaires Etrangères	Assist/SG	Kinshasa
Emman Tsasa		Equipe plateau	
Emmanuel Delphine née Adouki	Université Marien Ngouabi	Professeur	Brazzaville
Eric Mukandila	HCR	Policy and Strategy	Kinshasa
Eugenie Kalumba	AVIFEM / Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant	Directrice chargée de la prévention et protection	Kinshasa
Eve Bazaiba MASUDI	Assemblée Nationale	Députée Nationale	
Fafa Attidzah	HCR	Représentant Adjoint du HCR en RDC	Kinshasa
Florence Carrol	HCR	Administratrice, protection	Bunia
Florent Okita	Journaliste	Journaliste, caméraman	Kinshasa
François Fall	Handicap International	Directeur pays	Kinshasa
François Kabemba	Fonds Social de la RDC	Assistant Principal du Coordonnateur Général	Kinshasa
François Mumbili	Studio des Indépendants	Délégué	Kinshasa
Gabriella Ntumba Muteba	CNR	Associé Opération	Kinshasa
Gérard Balanda Mikuin Leliel	CIDIPRI	Directeur CIDIPRI / Professeur à l'UNIKIN	Kinshasa
Gilbert Kankonde Malamba	Gouvernement de la RDC	Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières	Kinshasa
Ginzanza Sissy	Justice	Juge, Tribunal pour enfants	
Gisele Ntambuka	Libérale	Consultante interprète	
Goba Barac Lorry	Communauté Lendu	Délégué de la communauté Lendu / Personne déplacée	Bunia
Grodya Bapi Desire	HCR Bunia	Comité direction des déplacés	Bunia
Guka Gra		Journaliste	Kinshasa
Hanne Dokolo	Consulat de Norvège	Consul de Norvège	Kinshasa
Henoc Masunda		Équipe photo	

Ivon Mingashang	CERDIA / UNIKIN	Professeur	Kinshasa
Jacques Bokelo Vava	Ministère des Actions humanitaires et Solidarité nationale	Directeur	Kinshasa
Jadot Kasongo	UNESCO		
James Wabwire	ONG internationale	Délégué / Coordinateur national Emergency Food Security and Vulnerable Livelihood	Goma
Jean Berkman Labana Lasay Abar	École nationale de la territoriale du Ministère de l'Intérieur	Professeur et Directeur Général	
Jean-Claude Muhindo	Save the Children	Head of New Business Development	Kinshasa
Jessie Anita Nissi	Cab. gvp Senat	Conseillère	Kinshasa
Jhon Zyombo		Interprète	
Jimmy Niamadjomi Museni	CIDIPRI	Rapporteur / Chef de travaux	Kinshasa
Johnny Siadi Matonsi	PNC	Conseiller juridique	Kinshasa
Jordan Davidoff	OCHA		Kinshasa
José Kahilo Katunda	HCR		Kinshasa
José Mvuezolo Bazonzi	Université de Kinshasa	Professeur	Kinshasa
Joseph Katandu	CNR	Chargé enregistrement	Kinshasa
Jovin Irengé Mulengezi	Société Civile	Coordonnateur	Kinshasa
JP Mashimango Baunde		Coordonnateur / Déplacés	
Jules Mogbokula		Protocole	
Julie Bodin	ECHO	Expert protection et genre	Kinshasa
Juvenal Munubo Mubi	Assemblée Nationale	Député National	
Kabongo Jacques Mubalamata	Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières	Conseiller	
Kaboya Justin	Human Rights Research League	Rapporteur	Kinshasa
Kahindo Kambale Azur	Ministère du Plan	Expert	Goma
Kakese Vinalu	CIRGL	Coordonnateur / RDC	Kinshasa

Kakubi Tshikele Mamie	Autorité locale	Maire de la ville de Kananga	Kananga
Kakwita Wa Kamwita Jean	Ministère des Affaires Étrangères	Chef de division	Kinshasa
Kalonji Mbuyi Mamie	Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe	Juge	Kinshasa
Kamariza Aimelyne	Site de Kahe	Bébé de Uwimana Ndibagiza Desange (8 mois)	Kitshanga, Nord Kivu
Kande Mulume Crispin-Maurice	Comité provincial des déplacés internes	Président du comité / Membre de la communauté hôte	Kananga
Kapuya Mba Jacques	Human Rights Research League	Rapporteur	Kinshasa
Kassa Mujinga Adele		Psychologue	Kinshasa
Katsunga Musa Matadi	Ministère du Plan	Directeur	Kinshasa
Katurana Jules	HCR	Protection	Goma
Kawaya Mutipula Aime	Autorité locale	Administrateur Territorial de Fizi	Bukavu
Kennedy Kihangi Bindu	Université Libre des Pays des Grands Lacs	Professeur et Secrétaire Général Administratif, Université Libre des Pays des Grands Lacs	Goma
Kerstin Karistom	Ambassade de Suède	Conseillère	Kinshasa
Kpasho Lalo Jean Bosco	Société civile de Bunia	Délégué de la société civile de Bunia / Membre de la communauté hôte	Bunia
Laba Ngrassou Blaise	INTERSOS	Chef de projet	Kalemie
Labana Lasay' Abar	Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières	Directeur Général	Kinshasa
Laurence Barnouin		Psychologue, victimologue	Kinshasa
Lawet Rudasinja	UNDP		Kinshasa
Liandja Y. Rtoy Louis	MNC/CIRGL	Conseiller	Kinshasa
Lisa Maza Angulo	Délégation de l'Union européenne	Attachée politique	Kinshasa
Liz Ahua	HCR	Représentante Régionale	Kinshasa
Luboya Wa Luboya Simon	Autorité locale	Bourgmestre de la commune de Ndesha	Kananga
Lubuku Mapendo	HCR	Relations extérieures	Kinshasa
Lukumu Mputu Sarah	HCR	Protocole	

Maheshe Musole Trésor	Université Catholique de Bukavu	Professeur	Bukavu
Makambo Muanyo Christian	CTLA	Chargé de S et E	Kinshasa
Mamadou Cissokho	HCR	Agent régional principal de la gestion de l'information	Kinshasa
Mamie Muyulu Buanga	CNR	Assistante OPS	Kinshasa
Manirakiza Egide	Université du Burundi	Professeur	Bujumbura
Marc Saba	ONUSIDA	Directeur	Kinshasa
Marc Walu Mwitabishi	MONUSCO JUSTICE SEC	Conseiller juridique	Kinshasa
Marie-Claire Badidila	MNS-CIRGL	DIRCAB	Kinshasa
Martine Villeneuve	Danish Refugee Council (DRC)	Directrice Pays/Country Director	Kinshasa
Masanza Makogu Godefroid	Ministère des Droits Humains	Expert	Kinshasa
Maya Sahli Fadel	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	Commissaire et Rapporteuse Spéciale sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique	
Masidi Mansi	Ministère de la Coopération Internationale, Intégration Régionale et Francophonie	Directeur	Kinshasa
Mewhu Kahozi Ghislain	Pouvoir judiciaire / Parquet de Gombe	Magistrat / Substitut du Procureur Général	Kinshasa
Michel Salumu	Ministère du Genre, Enfant et Famille	Conseiller/genre	Kinshasa
Mike Kalumuanyi		Chercheur	Kinshasa
Milandou Monika Victorine	Ministère des Actions humanitaires et Solidarité nationale	Directeur de la Solidarité	Kinshasa
Miphie Maya	Indépendant	Juriste	
Moyo Kaumbu N'Kiate	Ministère des Affaires Sociales	Directeur	Kinshasa
Mputu Bonaventure	Human Rights Research League	Rapporteur	Kinshasa
Mubalama Zibona	Gouvernorat du Sud Kivu	Directeur de cabinet	Bukavu
Mufaume Palila Emmanuel	Comité de déplacés / site d'Eliya	Président du comité / directeur du site d'Eliya / Personne déplacée	Kalemie
Mwajuma Kashindi Françoise	Comité des PDI, Swima	Vice-présidente du Comité des PDI / Personne déplacée	Swima, Sud Kivu
Nathalie Marini	ONUSIDA	Conseillère	Kinshasa

Ndaye Makamgu Homere	Cabinet min, Justice	Conseiller juridique	Kinshasa
Ngalula Muanza Annifa	Comité des déplacés du Grand Kasai	Présidente du comité des déplacés du Grand Kasai / PDI de Tshikapa	Tshikapa, Kasai
Ngoie Tshibambe	Université de Lubumbashi	Professeur et Directeur de cabinet du Recteur, Université de Lubumbashi	Lubumbashi
Ngwabije Kasi Theo	Gouvernement du Sud Kivu	Gouverneur de la Province du Sud Kivu	
Nobuko Shimura	HCR	Durable Solutions Officer	Kinshasa
Nsele Terense	Studio des Indépendants		Kinshasa
Nuno Crisostono	UNICEF	Coordinateur National Cluster AME/ARI	
Nyarwaya Nturo Gabriel	Barreau	Avocat	Kinshasa
Nyonyi Bwanakawa	Autorité locale	Maire de Beni	Beni
Odette Mbwitti	Ministère des Affaires Sociales	Directeur de cabinet	Kinshasa
Oliver Beer	HCR	Représentant Régional Adjoint en charge de la protection	Lubumbashi
Ornella Nsoki	Banque Mondiale	Consultante en Protection Sociale	Kinshasa
Ouattara Alimata	HCR	Coordinateur Cluster	Goma
Patrick Diadia	CNR	Associé de protection	Kinshasa
Patrick Kabuika	Ambassade de Belgique		Kinshasa
Patrick Mulemeri	OXFAM	Chargé de plaidoyer	Kinshasa
Patrick Vergeynst Bakombe	Studio des Indépendants	CEO	Kinshasa
Paul Martin Lukusa	AIDES	Représentant National	Kinshasa
Pedram Yazdi	CICR	Coordinateur Prevention	Kinshasa
Pepito Kahuma	PNC	CD juridique	Kinshasa
Pero Minengo	Ministère de la Coopération Internationale, Intégration Régionale et Francophonie	Conseiller	Kinshasa
Pierre Shamwol	UNFPA	Associé RRF	Kinshasa
Raoul Mbui Mbomba	Ministère des Actions humanitaires et Solidarité nationale	Conseiller	Kinshasa

Rene Yetamasso	War Child Holland	Développement de programme et qualité	Bukavu
Roger Andende Apindia	CIDIPRI / Université Protestante au Congo	Professeur	Kinshasa
Roger Denzer	Ambassade de Suisse	Ambassadeur	Kinshasa
Sadou Annysa	Human Rights Research League	Rapporteur	Kinshasa
Samira Keita	HCR	Coordinatrice associée du cluster Protection National	Lubumbashi
Sebishimbo Rubuga Jean Bosco	Autorité provinciale	Ministre Provincial de l'Administration du territoire et sécurité	Goma
Serge Makaya Kiele	Université de Lubumbashi	Professeur	Kinshasa
Shematsi Chris	Mishka et association	Avocat	Kinshasa
Stephane Amani	PNUD		Kinshasa
Sylvie Saiya	HCR	Associée principale de protection	Kinshasa
Tenembeto Albert	Ministère des Droits Humains	Conseiller	Kinshasa
Thomas Serfe Batuli	ONISIDA	CP	Kinshasa
Tom Syring	Human Rights Research League	Président	
Trésor Karume	HCR	Solution durable assistant	Kinshasa
Tshibuabua Tshimanga Julia	CNDH	Assistant d'Étude	Kinshasa
Uwimana Ndibagiza Desange	Site de Kahe	Vice-présidente du site de Kahe / Personne déplacée	Kitshanga, Nord Kivu
Valentin Mukinda	OMS	Chargé des opérations d'urgence	Kinshasa
Victor Amisi Sulubika	Cabinet de la conseillère spéciale du Chef de l'État en matière de la jeunesse et lutte contre les violences faites à la femme	DIRCAB	Kinshasa
Yves Songila	Ministère des Affaires Etrangères	Attaché de presse	Kinshasa



Au-delà des mots : Conférence internationale sur les solutions durables aux situations de déplacement en République démocratique du Congo, Kinshasa – 22 au 24 octobre 2019